



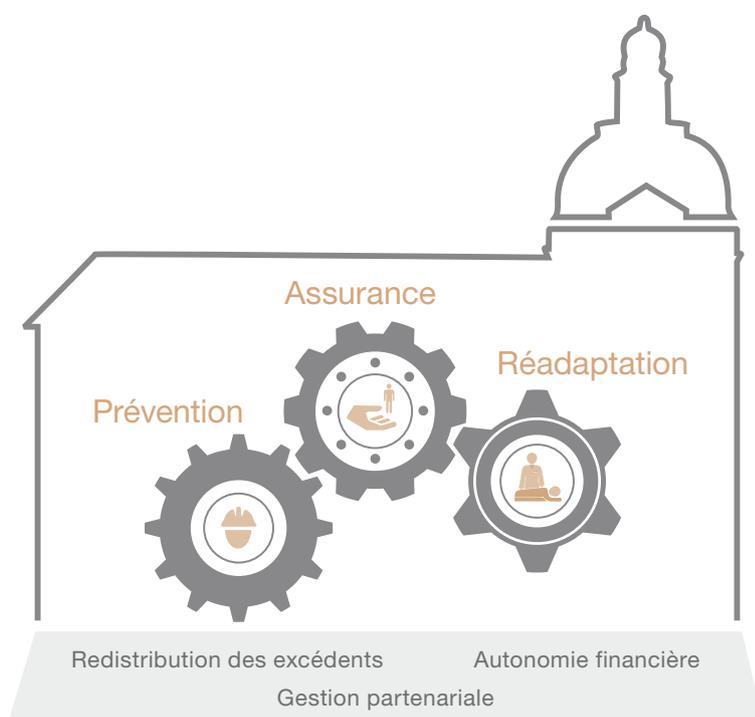
Rapport de gestion 2014

suva

Mieux qu'une assurance

Mieux qu'une assurance

Le modèle Suva



Un salarié sur deux est assuré auprès de la Suva.

Contre les conséquences des maladies et des accidents professionnels.

La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation. Elle offre aux entreprises assurées et à leurs collaborateurs un choix de prestations intégrées complètes allant de la prévention des maladies et des accidents professionnels à la gestion des sinistres, en passant par la réadaptation et la réinsertion des victimes d'accidents.

La Suva est l'un des piliers de l'assurance-accidents obligatoire. Elle Suva est gérée par les partenaires sociaux qui représentent les assurés. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des travailleurs, des employeurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat. Elle restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Le siège de la Suva est à Lucerne: 18 agences servent et conseillent ses clients dans toute la Suisse. La Suva possède ses propres cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon. Plus de 4000 collaborateurs travaillent pour la Suva (3320 postes à plein temps).

Retour à la vie



Un accident bouleverse une vie. Parfois pour toujours, souvent profondément. Pas facile de reprendre pied, il s'agit d'une expérience marquante. Qui peut m'aider, que reste-t-il, quelles sont les choses, les personnes qui comptent pour moi? Comment cet événement influence-t-il ma vision de la vie? Quatre patients suivis en réadaptation dévoilent leurs priorités.

2

En bref

Evolution des activités 2

Chiffres-indices 3

4

Avant-propos du président du Conseil d'administration

5

Interview avec le président de Direction

8

En point de mire

La Suva et ses trois niveaux d'ancrage en Suisse

11

Compte rendu

Prévention 12

Assurance 24

Réadaptation 32

43

Développement durable

Politique de placement 44

Environnement 44

Collectivité 45

Collaborateurs 45

47

Gouvernance d'entreprise

Conformité juridique et gestion du risque 48

Présidence du conseil d'administration 49

Direction 54

Structure d'organisation 56

59

Rapport financier

97

Adresses

Evolution des activités

Quelques données du compte d'exploitation

	2014	2013	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance-accidents professionnels	1 758	1 744	0,80
Assurance-accidents non professionnels	2 226	2 221	0,23
Assurance facultative des chefs d'entreprise	21	22	-4,55
Assurance-accidents des chômeurs	184	180	2,22
Assurance militaire	18	18	-
Remboursements assurance militaire, CFST	285	293	-2,70
Recettes de primes (total)	4 207	4 185	0,53
Assurance-accidents professionnels	1 799	1 837	-2,07
Assurance-accidents non professionnels	2 330	2 305	1,08
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	26	-15,38
Assurance-accidents des chômeurs	183	170	7,65
Assurance militaire	189	196	-3,57
Charges des sinistres (total)	4 523	4 534	-0,24
Charges d'exploitation de l'assurance	442	438	0,91
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	109	110	-0,91
Versement réglementaire à la réserve générale	41	41	-
Résultat financier	242	47	414,89
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	176	62	183,87
Réduction du fonds de compensation	70	50	-
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	106	12	783,33
Cash-flow	1 125	2 274	-50,53

Données du bilan

	2014	2013	+/-
Valeurs immobilisées	39 067	38 042	2,69
Capitaux de couverture des rentes	23 769	23 506	1,12
Assurance-accidents professionnels	10 879	10 799	0,74
Assurance-accidents non professionnels	11 912	11 752	1,36
Assurance facultative des chefs d'entreprise	221	217	1,84
Assurance-accidents des chômeurs	757	738	2,57
Provision pour prestations de courte durée	8 215	8 073	1,76
Total du bilan	40 681	39 198	3,78

Chiffres-indices

122 617

entreprises
assuréesMasse salariale
assurée AAP
(assurance-accidents
professionnels):142,8
milliards de francs

459 921

accidents et maladies
professionnelles

Frais d'exploitation:

551,3
millions de francsRésultat d'exploitation
avant réduction du
fonds de compensa-
tion:176,3
millions de francs

1 974 000

personnes assurées
(travailleurs à plein temps,
sans les chômeurs et
l'assurance facultative des
chefs d'entreprise)Recettes de primes
brutes:4,2
milliards de francsPrestations d'assu-
rance versées:4,1
milliards de francsInvestissement dans
la prévention
(maladies et accidents
professionnels et non
professionnels):108,9
millions de francs

4131

collaborateurs
(3320 postes à plein temps)

Faits

- Primes pratiquement inchangées
- 70,5 millions restitués aux assurés sur le fonds de compensation en 2014
- Bonne performance de 7 % sur les placements
- 46,3 milliards de valeurs immobilisées
- Stabilisation des frais de traitement à 1165 millions
- Léger recul de 3,5 % des nouvelles rentes d'invalidité

«La Suva est utile à l'économie suisse.»

Markus Dürr,
président du Conseil
d'administration

**Madame,
Monsieur,**

L'exercice a été fructueux. La Suva a réalisé une performance de 7 % sur ses placements, faisant ainsi mieux que la moyenne, et elle affiche un degré de couverture de 134 % à fin 2014. Outre cette excellente assise financière, la Suva dispose d'une bonne stabilité organisationnelle. Son offre regroupant la prévention, l'assurance et la réadaptation permet des solutions conviviales et des processus efficaces. Le succès de la Suva repose sur des bases légales équilibrées prévoyant des mécanismes d'abaissement des coûts.

Au cours de ma première année de présidence, la Suva a continué à consolider sa gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'ad-

ministration a adapté ses règlements et ceux de ses commissions pour mieux répondre aux exigences actuelles.

Les partenaires sociaux sont largement représentés au sein du Conseil d'administration. Reflet fidèle des branches assurées à la Suva, ils mènent un dialogue constructif et utile à l'économie suisse. Ce dialogue permet des résultats pragmatiques et renforce le partenariat social. En ma qualité de président du Conseil d'administration, je souhaite entretenir le contact avec nos clients et les milieux politiques et administratifs. Nos 18 agences régionales et nos deux cliniques de réadaptation jouent un rôle important à cet égard. Notre système de décentralisation est à la fois un gage d'échange et de proximité.



Le 19 septembre 2014, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Le projet de révision repose sur un compromis élaboré par les partenaires sociaux. Il est largement soutenu et les assureurs privés l'approuvent, mais il a nécessité des concessions de chaque côté. Les partenaires sociaux et les assureurs privés ont eu le bon sens de tomber d'accord pour conserver les éléments qui ont fait leurs preuves dans le modèle LAA. Quelques points techniques ont pu être clarifiés, ce qui est positif en termes de sécurité juridique.

Pour exploiter les différents axes d'un produit-mix regroupant la prévention, l'assurance et la réadaptation, la Suva a besoin d'une taille critique et d'une certaine indépendance face à la politique et à l'administration. J'espère beaucoup que le projet se fraiera un chemin rapide à travers les instances parlementaires sans subir de préjudice. Après tant d'années, il est temps que la révision de la LAA aboutisse et que la Suva puisse enfin redéfinir le cadre de ses activités pour l'avenir.



«Nous avons renforcé notre capacité de risque.»

Ulrich Fricker,
président de Direction,
interviewé par
Daniel Ammann

Monsieur Fricker, quels ont été les trois éléments marquants pour la Suva en 2014?

Premièrement, nous avons renforcé notre capacité de risque et notre assise financière. Deuxièmement, nous avons stabilisé les coûts des sinistres malgré le renchérissement des coûts de la santé. Troisièmement, la révision de la loi sur l'assurance-accidents est en bonne voie. Et quatrièmement, un point qui me tient particulièrement à cœur: notre programme de prévention «Amiante», mis au point pour les travailleurs exposés.

Commençons par les finances. La Suva a réalisé une performance de 7 % sur ses placements. Satisfait?

Oui, avant tout pour deux raisons. La stratégie de placement de la Suva, axée sur le long terme, est semblable à celle des caisses de

pension, et en comparaison directe, nous faisons bonne figure. Nos experts font du bon travail. Autre point, encore plus important: elle nous donne une bonne capacité de risque et de la force pour supporter des fluctuations de valeur.

Comment les placements de la Suva ont-ils réagi à la suppression du taux plancher de l'euro?

Ce fut un choc pour nous aussi, mais il est bien passé parce que nous couvrons systématiquement les positions en devises. Les réactions des bourses et des marchés des changes ont eu une influence négative de moins de 2 % sur la performance. Le degré de couverture était de 131 % à fin janvier 2015. Nous ne pouvons pas encore évaluer les répercussions à moyen terme pour l'économie suisse et le volume de primes de la Suva.

«Nous ne pouvons pas abaisser encore les primes, sinon il faudra les augmenter plus tard.»



Mais les intérêts servis sur les marchés repartent à la baisse et la Banque nationale suisse applique des taux négatifs. Quelles en sont les conséquences pour la Suva?

A court terme, la baisse des taux fait monter le cours des obligations, ce qui améliore notre performance. Mais les perspectives de rendement à plus ou moins longue échéance se sont péjorées. Nous sommes aussi touchés par les taux négatifs. Contrairement à l'AVS, par exemple, nous ne sommes pas épargnés. Nous sommes traités comme une entreprise cotée en bourse. Pour être solvables en tout temps, il nous faut d'énormes réserves de liquidités. Ce qui représente des frais supplémentaires atteignant jusqu'à un demi-point de performance annuelle.

La Suva a régulièrement abaissé ses primes pendant sept ans, ce qui représente un allègement de plus de quatre milliards pour l'économie suisse. Le niveau des primes semble maintenant bloqué. Pourquoi?

C'est ce que nous avons prévu. Nos primes sont conformes au risque, elles correspondent en grande partie au risque d'accident et à l'augmentation des coûts de la santé. Nous ne pouvons pas abaisser encore les primes, sinon il faudra les augmenter plus tard. Les dépenses engendrées par la prévention et la prise en charge des maladies et des accidents professionnels doivent être en principe couvertes pour chaque exercice.

La Suva se distingue régulièrement par ses campagnes de sensibilisation.

Nos campagnes interpellent et plaisent au public. Un exemple: les campagnes de prévention des accidents durant les loisirs qui évitent de faire la leçon ou de faire peur et

misent sur la fraîcheur. Nous essayons de susciter une prise de conscience.

Et ça marche: aujourd'hui, un skieur sans casque passe presque pour une bête curieuse.

La Suva n'est pas le seul acteur dans la prévention des accidents de sports de neige. Mais ses campagnes montrent que l'idéal est que les équipements de protection deviennent des accessoires à la mode ou des gadgets indispensables. Ils font désormais partie de l'attirail standard des jeunes dans beaucoup de sports. Mais je tiens à souligner ceci: le meilleur équipement de protection ne doit pas faire oublier que le risque zéro n'existe pas. Penser qu'un détecteur de victime d'avalanche ou un airbag offre une garantie de sécurité à toute épreuve pourrait avoir des conséquences fatales.

Ces derniers temps, le problème de la fraude à l'assurance semble s'être aggravé.

En 2014, les nouveaux cas suspects ont affiché une nouvelle hausse de 10%: ils sont passés de 315 à 343 cas. Le préjudice évalué pour chaque cas découvert peut atteindre 500 000 francs. Nous prenons la question au sérieux. Vu l'augmentation constante des cas, nous avons doublé les effectifs de notre service central de coordination de lutte contre la fraude. Depuis début 2015, douze spécialistes travaillent dans cette équipe.

Le regard que le public porte sur la fraude à l'assurance a-t-il changé?

Je me souviens de l'un de mes premiers jours à la Suva. On lui avait publiquement reproché d'être trop dure, de ne pas payer. Les mentalités ont changé. La fraude à l'assurance n'est plus prise comme une péca-

«Savoir éviter les racines mouillées quand je fais du VTT.»



dille, mais comme ce qu'elle est: une escroquerie aux dépens des autres assurés.

Vous vous retirez à fin 2015 après seize années à la tête de la Suva. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan, mais permettez-moi une question personnelle: qu'avez-vous appris sur vos propres comportements à risques depuis que vous êtes à la Suva?

Une pratique sportive plus consciente, connaître mes limites à ski et savoir éviter les racines mouillées quand je fais du VTT. Cela vient sûrement de la confrontation permanente avec les risques, mais aussi peut-être d'une certaine sagesse acquise avec l'âge.

La Suva et ses trois niveaux d'ancrage en Suisse

21 sites

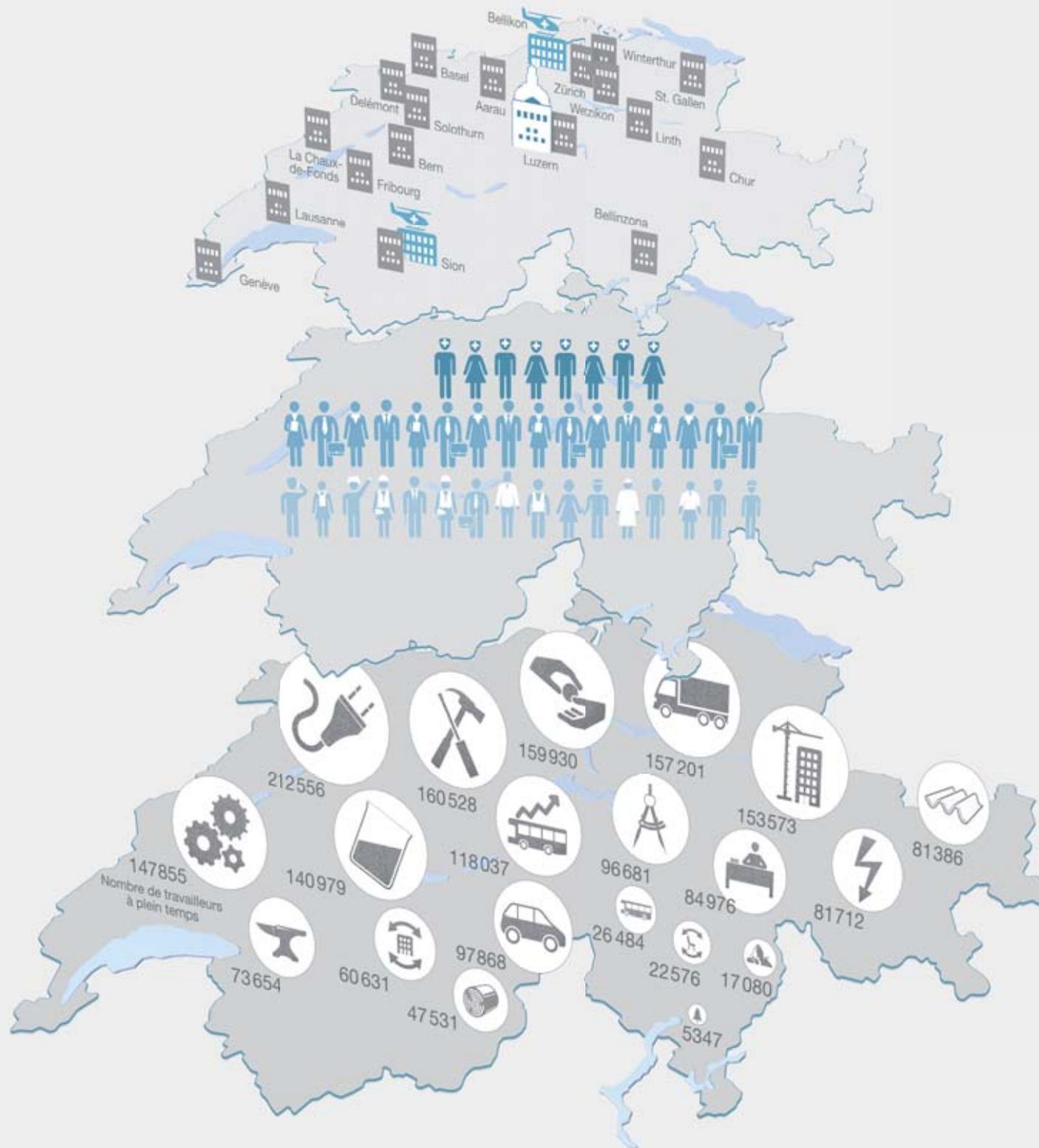
-  1 siège
-  18 agences
-  2 cliniques de réadaptation

40 conseillers d'administration

-  8 représentants de la Confédération
-  16 représentants des employeurs
-  16 représentants des travailleurs

20 groupes de classes

- | | |
|---|--|
|  Electrotechnique |  Administration |
|  Construction (secteur secondaire) |  Energie |
|  Commerce |  Papier, plastique, textile |
|  Transport |  Métal, appareils |
|  Construction (secteur principal) |  Prêt de personnel (exploitation) |
|  Machines, équipements |  Bois |
|  Chimie, alimentation |  Administrations publiques: travaux communaux |
|  Administrations publiques: administration |  Prêt de personnel (bureau) |
|  Véhicules |  Pierres, terres |
|  Ingénieurs, architectes |  Forêt |



Solidement ancrée: la Suva en Suisse



50 %
des personnes
travaillant en
Suisse (estimation)
sont assurées à la
Suva.



20 %
des entreprises
suissees (estimation)
sont assurées à la
Suva.



142,8
milliards de
masse salariale
assurée

4131 collaborateurs
s'occupent de deux millions d'assurés
Suva en Suisse

4,1 milliards de francs
de prestations d'assurance versées
l'an dernier aux 122 617 entreprises
assurées à la Suva

4,2 milliards de francs
de recettes de primes perçues par la
Suva en 2014

Largement étayé: le Conseil d'administration

Travailleurs et employeurs ainsi que la Confédération sont représentés paritairemment au sein du Conseil d'administration, par exemple par les organisations suivantes:



Travailleurs



Plus grand syndicat de Suisse
avec 200 000 membres. Représente
l'industrie, l'artisanat, la
construction et le secteur ter-
tiaire privé.

oosyndicom

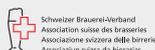
représente les intérêts de
quelque 43 000 salariés de la
branche suisse des médias et de
la communication. Né d'une fu-
sion réalisée en 2011.



Employeurs



regroupe l'industrie suisse des
machines, de l'électrotechnique et
des métaux ainsi que d'autres
branches technologiques, soit
environ 130 000 salariés.



Association faitière de l'économie
brassicole suisse, qui a produit
3,43 millions d'hectolitres de bière
en 2014.



Confédération



La Confédération fournit huit
représentantes et représentants,
dont le président du Conseil.

Composition du Conseil d'administration en page 53.

Bien assurées: des entreprises de tous horizons

Des entreprises des branches les plus diverses de l'économie suisse sont assurées auprès de la Suva, par exemple:



Secteurs principal et secondaire
de la construction



38 757 entreprises



314 101 assurés



Véhicules et branche
automobile



13 809 entreprises



97 868 assurés



Electrotechnique



13 800 entreprises



212 556 assurés



Un petit pas pour
l'humanité, un
grand pas pour moi.
Enfin pouvoir
remarquer!

Compte rendu

12
Prévention

24
Assurance

32
Réadaptation

Le tronc a heurté violemment Simon Blaser (1987). Après sept mois de réadaptation, le forestier-bûcheron est presque redevenu le même qu'avant... et s'est marié en été.

Prévention

En 2014, la Suva a fermement maintenu le cap sur l'objectif qui est le sien, à savoir empêcher 250 accidents professionnels mortels d'ici à 2020.

Dans ce contexte, la Charte de la sécurité est en passe d'être l'un des piliers de la mise en œuvre des règles vitales: 750 institutions et entreprises l'avaient déjà signée à fin 2014.

La sensibilisation aux dangers persistants de l'amiante sera l'une des priorités des années à venir.

Enfin, sur le terrain de la sécurité durant les loisirs, la Suva a misé sur la sensibilisation aux risques d'accidents de football.

750

membres

avaient signé la Charte de la sécurité à fin 2014.

179 987

accidents professionnels

Les nouveaux cas d'accidents du travail ont légèrement diminué de 0,83 % par rapport à 2013.

261 360

accidents durant les loisirs

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels ont légèrement reculé de 0,63 %.

Risque de cas:

-2,3 %

Cas reconnus de maladies et d'accidents professionnels pour 1000 TPT

Risque de cas:

-1,8 %

Accidents non professionnels reconnus pour 1000 TPT

337

nouveaux cas de maladies dues à l'amiante

Nouveaux cas reconnus de maladies professionnelles dues à l'amiante

3891

maladies dues à l'amiante

Total des cas depuis 1939

877

millions de francs

Cumul des coûts des cas reconnus de maladies professionnelles dues à l'amiante en millions de francs depuis 1984

11 000

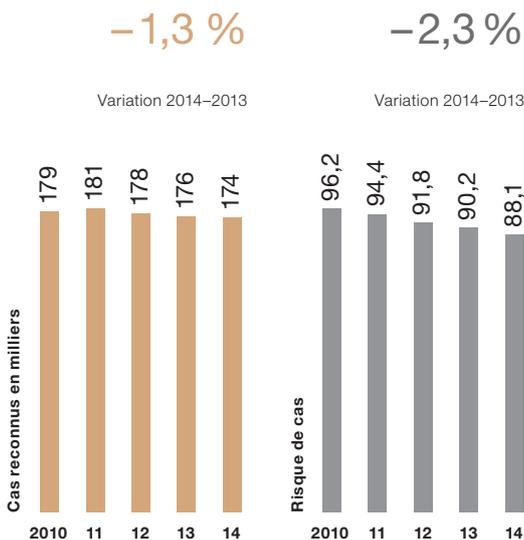
pratiquants

ont fait le test de football et connaissent leur profil de risque personnel.

Prévention au long cours

Au cours de la décennie écoulée, les entreprises assurées auprès de la Suva ont enregistré une diminution de 12 % du nombre de cas de maladies et d'accidents professionnels. Un ouvrier de chantier sur cinq, un ouvrier forestier sur trois et un apprenti bûcheron sur deux sont pourtant encore victimes d'un accident du travail chaque année, soit environ 174 000 travailleurs assurés à la Suva. Auxquels s'ajoutent une centaine de cas d'accidents mortels. Plus de cent personnes meurent également chaque année des suites d'une exposition à l'amiante dans le cadre d'une ancienne activité professionnelle.

La Suva a volontairement inscrit ses programmes stratégiques de prévention «Vision 250 vies» et «Amiante» dans une perspective à long terme. Ces deux initiatives centrées sur des branches et des activités à risques élevés ont été systématiquement poursuivies en 2014.



Cas reconnus de maladies et d'accidents professionnels 2010–2014, en milliers, et risque de cas (nombre d'accidents et de maladies professionnels pour 1000 TPT)

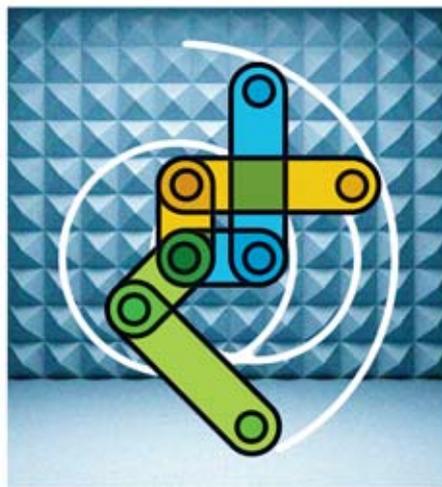


Zoom sur les risques prioritaires

La «Vision 250 vies» initiée par la Suva vise à empêcher 250 accidents professionnels mortels et autant de cas d'invalidité graves en dix ans d'ici à 2020. En 2014, les règles vitales – complétées par un spot TV, des annonces et des activités en ligne – ont également occupé le devant de la scène dans le domaine de la sensibilisation. Ce nouvel arsenal a été élaboré avec le concours des organisations patronales et salariales des différentes branches.

La Charte de la sécurité joue un rôle capital pour la mise en œuvre des règles vitales. Les entreprises et les associations signataires s'engagent à respecter les règles spécialement élaborées à leur intention. De nouvelles branches importantes ont adhéré à la Charte de la sécurité en 2014. A la fin de l'année, elle comptait déjà plus de 750 membres.

Reflets Perspectives d'avenir



On dirait un film de science-fiction, mais la scène se passe aujourd'hui: à la clinique de la Suva, à Sion, un paraplégique guide un robot, par la seule force de sa pensée, à travers les locaux de l'EPFL, à Lausanne, c'est-à-dire à une distance d'une heure en voiture. Le principe est le suivant: un bonnet à électrodes enregistre les signaux cérébraux du patient sur un ordinateur. Celui-ci les envoie ensuite sur un autre ordinateur à l'EPFL, qui les transmet à son tour au robot.

Ce robot commandé par la pensée fait partie d'un projet de recherche européen dont la Suva est partenaire. Le projet en question (appelé Tobi, acronyme de Tools for Brain-Computer-Interaction) ouvre des perspectives touchant au fantastique: le guidage par la pensée pourrait présenter d'incalculables avantages pour les utilisateurs de prothèses ou de chaises roulantes. En milieu hospitalier, les patients alités pourraient participer, tout au moins virtuellement, à la vie de leur famille. On pourrait même imaginer qu'une personne entièrement pa-

ralysée puisse utiliser un ordinateur et communiquer ainsi avec son entourage.

La robotique est l'un des thèmes phares du Radar de détection précoce. Cet outil créé par la Suva a pour vocation de repérer les tendances appelées à prendre de l'importance dans la prévention et la réadaptation. Les scouts du futur nommés par la Suva considèrent aussi certains robots industriels comme des avancées prometteuses, car ils exécutent des travaux dangereux pour l'homme, par exemple sous l'eau, en situation d'incendie ou sur des sites contaminés. L'exosquelette paraît aussi porteur d'avenir: cette combinaison robotique peut aider une personne handicapée à marcher ou faciliter des travaux pénibles dans l'industrie.

L'utilisation croissante des robots et notamment le renforcement de l'interaction homme-machine transformeront profondément le monde du travail qui est le nôtre.

Daniel Ammann



Charte de la sécurité: bientôt une évidence

Conclusion sans appel d'un échange d'expériences lors du salon ArbeitsSicherheit Schweiz: la Charte de la sécurité n'est pas encore tout à fait une évidence, mais une fois correctement expliquée, plus rien ne s'oppose à sa signature.



Essentielles et vitales

Elles peuvent empêcher de nombreux accidents graves: les règles vitales. Les séries publiées en 2014 portent entre autres sur le montage de charpentes métalliques, les lignes électriques aériennes à haute tension et les transports routiers. Les dix-huit titres prévus sont désormais au complet.



Contrôles et communication en direct

Dans le cadre de la Tournée des chantiers, la Suva a visité un millier de sites et sensibilisé plus de 22 000 travailleurs auxquels ont été présentées les règles vitales. En remerciement de leur accueil, ils ont reçu un mètre pliant orné d'un slogan leur rappelant de dire STOP en cas de danger.

Les contrôles effectués dans les entreprises englobent les règles vitales. Au cours de l'exercice, les spécialistes de la Suva ont contrôlé 12 600 chantiers. Des lacunes ont été constatées dans 9,3 % des cas. Quelque 9 400 contrôles ont également été réalisés dans les autres branches de l'industrie et de l'artisanat (avec des lacunes dans 1,1 % des cas).

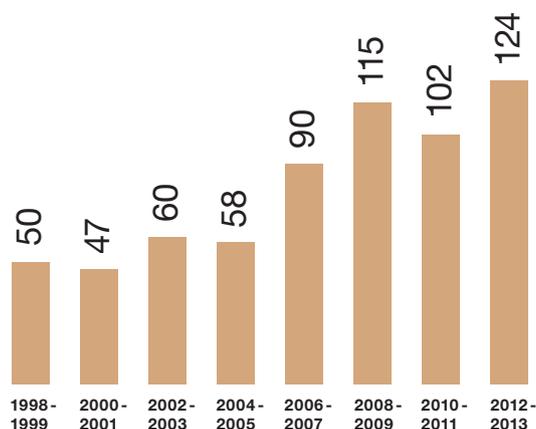


Encore et toujours l'amiante

Une enquête téléphonique auprès des branches concernées a montré que le danger n'était toujours pas suffisamment connu: en Suisse, 80 % des bâtiments ont été construits avant 1990. Toute rénovation, transformation ou démolition implique un risque d'exposition des travailleurs. Ce qui a poussé la Suva à poursuivre sa campagne de prévention «Identifier et manipuler correctement les produits amiantés». Elle a présenté sa Maison de l'amiante sur des stands divers et au CEPM afin de sensibiliser les apprentis et les gens du métier en rappelant quelques mesures de protection indispensables.

En collaboration avec les associations professionnelles, la Suva a par ailleurs élaboré une série de règles vitales consacrées à l'amiante pour le génie civil et le bâtiment, les carreleurs et les poêliers-fumistes ainsi que l'industrie du recyclage.

Nombre de décès dus à l'amiante par an



Le nombre des décès dus à des maladies professionnelles provoquées par l'amiante se stagne actuellement à un niveau élevé (valeur moyenne sur deux ans). Pour la plupart des victimes, l'exposition à l'amiante remonte à plusieurs décennies.

«Le risque d'exposition à l'amiante nous tiendra en haleine encore pendant des décennies. Le comportement préconisé dans les cas critiques fait l'objet d'une sensibilisation systématique.»

Edgar Käslin,
chef du secteur chimie





Apprentissage en toute sécurité

Les apprentis totalisent 25 000 accidents du travail par an. Les jeunes se blessent nettement plus souvent que leurs collègues expérimentés et enregistrent trois accidents professionnels mortels chaque année. La campagne «Apprentissage en toute sécurité» de la Suva et de la CFST a un objectif ambitieux: dans dix ans, le risque d'accident pour un apprenti ne devra plus être différent de celui des autres salariés. Car travailler en sécurité relève d'un processus d'apprentissage. Les apprentis doivent être encouragés dès le début à poser des questions en cas d'hésitation et à dire STOP en cas de danger. Cette deuxième année de campagne a aussi bénéficié d'un accueil favorable. Nombre d'entreprises jugent l'initiative utile et nécessaire. Le clou en 2014: un stand aux SwissSkills Berne 2014 (photo), qui a accueilli 155 000 visiteurs et permis d'établir 4000 contacts avec des apprentis et des formateurs.

Risques psychosociaux: un facteur d'accident?

Les travailleurs souffrant de troubles du sommeil présentent un risque d'accident professionnel supérieur de 80 % par rapport à ceux qui dorment bien. Et 7 % des jeunes déclarent, dans une enquête sur le doping au travail et en cours d'apprentissage, avoir déjà pris au moins une fois des drogues ou des médicaments soumis à prescription pour accroître leurs performances ou obtenir un effet euphorisant.

Le 9^e congrès sur les troubles de la santé associés au travail organisé à Lucerne à l'automne 2014 portait essentiellement sur les charges psychosociales et leur influence sur le risque d'accident. Conclusion de la Suva: les risques psychosociaux sont un facteur d'accident à prendre au sérieux qu'il faudrait intégrer dans chaque analyse du risque et des accidents.



Gérer le stress, facteur de risque

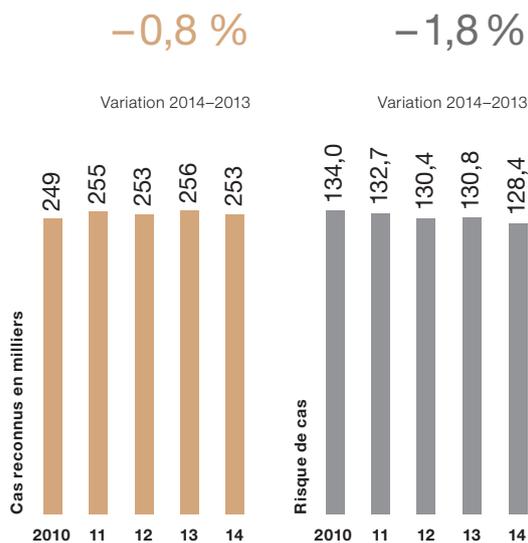
Conclusion de la 15^e Journée suisse de la sécurité au travail JSST 2014 de la CFST: la gestion du stress et de la surcharge de travail visant à limiter le risque d'accident doit faire partie des tâches prioritaires des managers.

Loisirs actifs en toute sécurité

De plus en plus de gens pratiquent des activités de loisirs. Cette situation comporte néanmoins un revers: le nombre élevé d'accidents durant les loisirs. En 2014, environ 253 000 personnes assurées à la Suva ont subi un accident non professionnel. Ces accidents touchent l'ensemble des acteurs en jeu: outre la souffrance des personnes accidentées, les absences prolongées et les frais de traitement et de guérison génèrent souvent des coûts à la charge des assureurs et des employeurs.

C'est pourquoi la Suva s'engage en faveur de la prévention durant les loisirs. Les principales causes d'accidents présentant un important potentiel préventif et entraînant des prestations d'assurance élevées sont la cible de ses activités.

Le choix des thèmes prioritaires est fondé sur des données provenant de la statistique des accidents, complétées par l'observation de tendances et les avis d'experts.



Cas reconnus de maladies et d'accidents non professionnels 2010–2014, en milliers, et risque de cas (nombre d'accidents et de maladies non professionnels pour 1000 TPT)



Les entreprises au cœur de l'action

Les modules de prévention de la Suva sont disponibles en version do it yourself ou avec la participation d'un spécialiste de la Suva. L'offre permet, également aux petites entreprises, de sensibiliser en toute simplicité leurs collaborateurs aux risques durant les loisirs en mettant l'accent sur le vécu.

Le grand nombre de commandes reçues montre que les modules de prévention portant sur des thèmes les plus divers répondent aux besoins des clients. Durant l'exercice, les entreprises ont commandé environ 700 modules et sensibilisé ainsi plus de 77 000 collaborateurs. L'utilisation des modules est vérifiée systématiquement auprès des clients afin de pouvoir évaluer le nombre de collaborateurs atteints. Ces données fournissent aussi de précieuses informations pour développer de nouveaux thèmes. En 2014, la Suva a élaboré des modules sur différents sujets tels que la maison et le jardin, la sécurité à vélo et le stress.

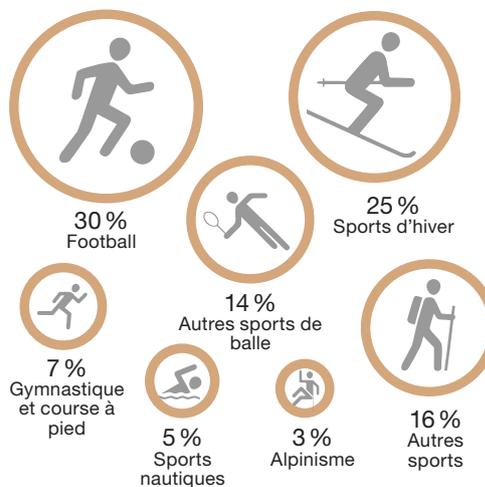


Des footballeurs testent leur profil de risque

Parmi les sports à risques qui présentent un potentiel d'accidents et de coûts élevés, le football occupe le premier rang. En Suisse, près de 400 000 joueurs amateurs s'affrontent, parfois avec acharnement, autour du ballon rond et génèrent environ 45 000 accidents et des coûts de près de 160 millions de francs par an.

Durant l'exercice, la Suva a donc décidé de lancer une vaste campagne mettant l'accent sur un test de football en ligne mis au point par des experts du monde du football et contenant un profil de risque personnalisé ainsi que des conseils individuels pour éviter de se blesser. Un spot TV, des affiches et des publipostages ont été distribués pour attirer l'attention sur la campagne. Plus de 11 000 personnes ont d'ores et déjà fait le test. Le spot TV a lui aussi remporté un grand succès et s'est vu décerner l'Edi d'or du Prix suisse du film de commande et du spot publicitaire.

Football et sports d'hiver en tête



38 % des accidents non professionnels surviennent lors d'une activité sportive ou d'un jeu (coût annuel CHF 525 millions). En termes de fréquence et de coûts, les sports d'hiver et le football se trouvent en tête.

«La participation élevée au test de football est la preuve qu'une campagne attractive est efficace et peut constituer un premier pas vers un changement de comportement.»

Philippe Gassmann,
chef de la campagne
football





Moins de risques, moins de fractures

Les analyses statistiques des assureurs-accidents montrent que les sports de neige provoquent de plus en plus d'accidents entraînant des fractures. Toutes classes d'âge confondues, près d'un accident de sports de neige sur cinq implique une fracture (22%). La vitesse élevée des skieurs et les pistes plus dures en raison de la neige artificielle en sont les causes.

Dans le cadre de la campagne actuelle de la Suva, des cristaux de neige provocants constitués d'ossements sensibilisent les amateurs de glisse aux risques sur les pistes. Les événements liés à cette campagne sont axés autour d'un jeu avec une balance-risque dont le but consiste à maintenir l'équilibre entre la tentation du défi et ses limites personnelles. Le message est le suivant: celui qui adapte son style de glisse à son niveau réduit nettement son risque d'accident.



Prévention interactive des accidents d'avalanche

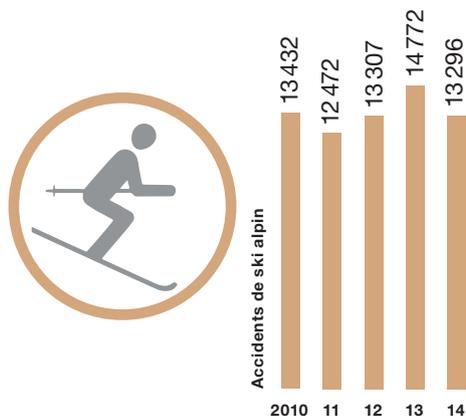
L'optimisation de l'outil en ligne White Risk, la plateforme interactive de prévention des accidents d'avalanche, s'est poursuivie avec l'intégration d'un planificateur de parcours.



Les risques du hors-piste en direct

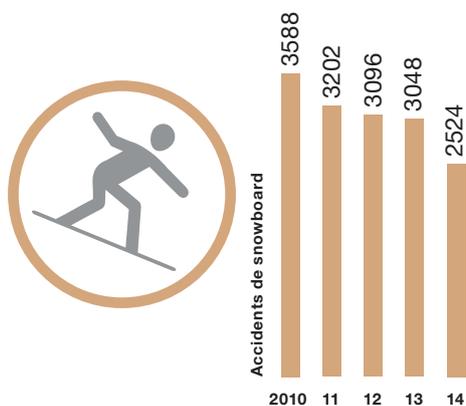
Dans un camp White Risk de deux jours, des adeptes de hors-piste et des journalistes ont appris à mieux gérer les risques en pratiquant la randonnée, la raquette ou le freeride.

Ski alpin: revers de la médaille blanche



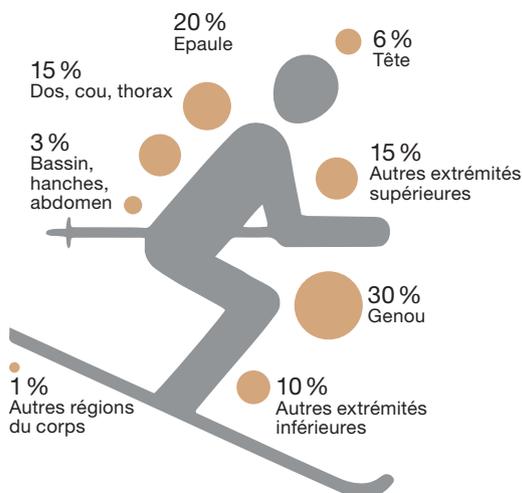
Le nombre des accidents déclarés dans le segment «ski alpin» a légèrement diminué.

Snowboard: moins d'accidents



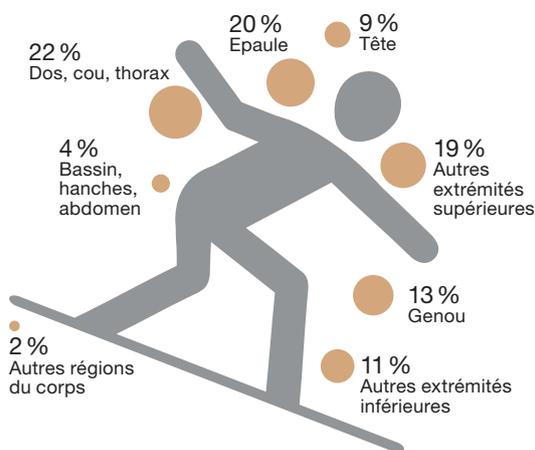
Le nombre d'accidents de snowboard est en diminution. Au cours des dernières années, bon nombre de snowboarders ont troqué leur planche contre des skis à cambre inversé.

Régions blessées lors d'accidents de skis...



Les genoux et les épaules sont les régions le plus souvent touchées.

... et de snowboard



Lors des accidents de snowboard, le dos, les épaules, les bras et les mains sont souvent touchés.



Gestion professionnelle des absences

En Suisse, chaque collaborateur est en moyenne absent 6,5 jours par an. Une nouvelle offre élaborée par la Suva en 2014 aide les entreprises à mettre en place un système professionnel de gestion des absences.

Les entreprises de toutes tailles peuvent désormais suivre une formation en ligne sur ce thème. Une fois inscrites, elles reçoivent durant trois mois un e-mail hebdomadaire comprenant de précieuses informations et des conseils utiles sur la gestion des absences, mais aussi sur la manière de les prévenir autant que possible. Une comparaison des indicateurs facilite l'analyse de la situation de l'entreprise par rapport à la branche et permet de découvrir des potentiels d'économie. Ce bilan de la situation et un test d'autocontrôle permettent ensuite de déterminer immédiatement les mesures à prendre.

Assurance

Après sept abaissements consécutifs, la marge pouvant servir à de nouvelles réductions des primes en 2014 était épuisée. Comme elle l'avait annoncé, la Suva a pu maintenir le niveau général des taux de prime nets au 1^{er} janvier 2015.

Supérieure à la moyenne, la performance réalisée en

2014 par les placements de la Suva se chiffre à 7 %.

Les valeurs immobilisées garantissant les rentes ont encore augmenté, de même que le degré de couverture financière. La Suva joue activement son rôle d'investisseur responsable.

0,98 %

En 2015, le taux de prime net moyen demeure pratiquement inchangé dans l'assurance contre les accidents professionnels.

1,29 %

En 2015, le taux de prime net moyen demeure pratiquement inchangé dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

1,85

milliard de francs

de crédits ont été accordés à près de 500 communes dans toute la Suisse.

70,5

millions de francs

ont été restitués en 2014 aux assurés grâce à une réduction des fonds de compensation.

Performance sur les placements:

7 %

En dépit de la volatilité des marchés, la Suva a réalisé une bonne performance en 2014.

Montant des valeurs immobilisées de la Suva:

46,3

milliards de francs

Degré de couverture:

134 %

Les obligations financières de la Suva sont largement couvertes.

49 500

entreprises

transmettent leurs données pour 3,6 millions de salariés à l'aide d'un système de comptabilité salariale certifié Swissdec.

91 000

personnes

perçoivent une rente de la Suva.



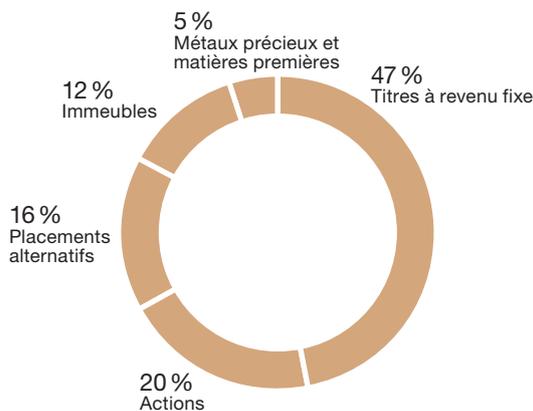
Pas de changement pour les primes 2015

Ces dernières années, la Suva a abaissé les primes à sept reprises, allégeant ainsi de quelque 4,3 milliards de francs les charges supportées par l'économie suisse. Une entreprise moyenne paie aujourd'hui entre 20 et 25 % de primes en moins qu'en 2007.

En janvier 2015, le niveau général des taux de primes a pu être maintenu comme annoncé. Les primes de certaines entreprises ont été ajustées vers le bas ou vers le haut en fonction de l'évolution du risque. Les taux de prime nets moyens se situent à un niveau pratiquement inchangé de 0,98 % dans l'AAP et de 1,29 % dans l'AANP.

Au 1^{er} janvier 2015, la Suva a pu résorber une nouvelle fois les fonds de compensation superflus d'environ 47 millions de francs, sous forme de réduction de primes extraordinaire.

Portefeuille de placements



La Suva a réalisé une performance globale de 7 %, faisant ainsi nettement mieux qu'en moyenne des dix dernières années.

Forte performance des placements

La Suva a réalisé en 2014 une performance globale de 7 %. Pratiquement toutes les catégories d'actifs, en particulier les actions, les obligations, l'immobilier, les hedge funds et le private equity, ont contribué à ce résultat réjouissant. Seule ombre au tableau: les placements dans les pays émergents, en or et en matières premières. La stratégie de placement de la Suva privilégie le long terme et la diversification (cf. graphique).

Les valeurs immobilisées ont passé de 44 à 46,3 milliards de francs durant l'exercice. Elles sont affectées à la couverture des obligations financières légales de la Suva à l'égard de ses assurés, notamment des quelque 91 000 rentes servies.

De 128 % l'année précédente, le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a passé à 134 % à fin 2014.



Investisseur responsable

Outre des aspects purement financiers, les placements de la Suva doivent remplir certains critères écologiques, éthiques et sociaux. En plus de la législation suisse, la base normative est constituée des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies. La Suva étant convaincue que l'impact d'une stratégie de placement responsable est renforcé lorsque différents acteurs du marché poursuivent ensemble les mêmes buts, elle a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle est également membre fondateur de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF).

Par ailleurs, la Suva exerce chaque année son droit de vote lors d'une centaine d'assemblées générales. Depuis février 2015, elle publie ses votes sur son site Internet.



Portefeuille immobilier durable

La Suva évalue la durabilité de ses investissements immobiliers d'après le facteur ESI (Economic Sustainability Indicator). Cet outil permet d'apprécier les chances et les risques qu'un bien immobilier voie sa valeur augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution du marché.

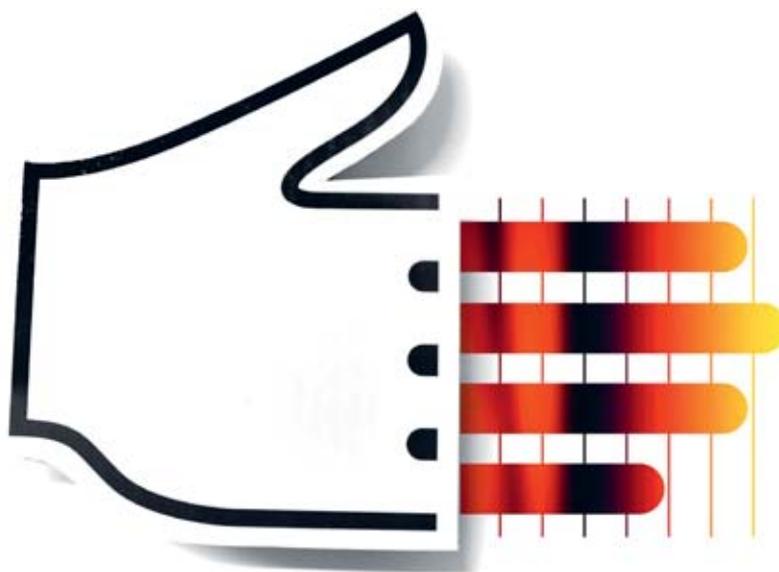


Prêteur apprécié des communes

La Suva alloue des crédits à près de 500 communes dans toute la Suisse. A fin 2014, les prêts accordés représentaient un volume de 1,85 milliard de francs, et leur durée moyenne s'établissait à 8,4 ans. Il est prévu de développer ce segment de clientèle.

Réflexions

Surmonter la guerre et les crises



L'accident s'est produit peu avant que la Seconde Guerre mondiale n'éclate. Une jeune apprentie a la main gauche happée par une machine. Ses blessures sont si graves que tous les doigts, sauf le pouce, doivent être amputés. Deux mois plus tard, cette jeune femme, appelons-la Marguerite, touche sa première rente d'invalidité de la Suva.

Aujourd'hui âgée de plus de 90 ans, Marguerite bénéficie depuis maintenant 78 ans du soutien financier de la Suva. Son exemple illustre parfaitement l'importance existentielle de penser et d'agir dans une perspective à long terme: pour chaque rente octroyée, la Suva met de côté dès le départ l'argent nécessaire au versement des mensualités, compensation du renchérissement comprise. Car l'inflation peut peser lourd avec le temps. Pour reprendre l'exemple de Marguerite, les allocations de renchérissement représentent dans l'intervalle un multiple de la rente de base.

Les capitaux de couverture des rentes de la Suva dépassent 23 milliards de francs. Cette fortune

est destinée aux quelque 91 000 personnes qui perçoivent une rente de la Suva. Véritable promesse pour l'avenir, elle doit être impérativement protégée contre les pertes et l'inflation.

L'histoire de Marguerite montre aussi combien il peut être difficile de placer cet argent de façon à la fois sûre et rentable: depuis qu'elle perçoit une rente, la Seconde Guerre mondiale a fait rage, le monde a connu deux grandes crises pétrolières (1973/74 et 1979/80), le Japon est tombé en 1991 dans une profonde crise qui devait durer plus d'une décennie, la bulle Internet a éclaté en 2000, et nous connaissons depuis 2007 une situation économique mondiale marquée par des taux d'intérêt extrêmement bas.

Il est rassurant de savoir que les capitaux de la Suva ont surmonté jusqu'ici chaque guerre et chaque crise.

Daniel Ammann



Moins d'accidents, baisse des primes

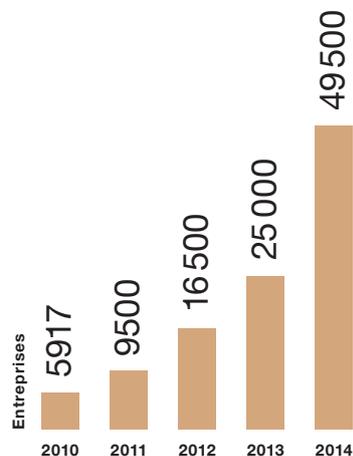
La campagne incitant les entreprises à contribuer à la baisse des primes en prenant soin de leurs collaborateurs s'est poursuivie en 2014.

Solide protection pour les indépendants

Les chefs d'entreprise indépendants ne sont pas soumis à l'obligation de s'assurer contre les accidents et les maladies professionnelles. Un accident peut faire basculer leur existence du jour au lendemain. Pour y remédier, la Suva propose l'assurance des chefs d'entreprise, qui procure aux indépendants et aux membres de leur famille travaillant dans l'entreprise une couverture complète contre les conséquences financières d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

En 2014, le seuil des 1000 nouveaux clients a été franchi pour la première fois. La mise en œuvre de la stratégie de produit pour l'assurance des chefs d'entreprise vise à accroître la pénétration du marché. Des back-offices régionaux, complétés par diverses mesures de marketing online et offline, sont prévus pour soutenir les activités de vente. Plus de 8000 entreprises ont déjà opté pour cette assurance proposée à d'excellentes conditions.

Swissdec poursuit sa progression



Quelque 49 500 entreprises transmettent leurs données pour 3,6 millions de salariés à l'aide d'un système de comptabilité salariale certifié Swissdec. De plus, 5000 entreprises annoncent ainsi chaque mois l'impôt à la source pour 60 000 personnes.

«Les avantages d'une comptabilité salariale certifiée Swissdec se manifestent désormais pleinement: les données salariales ne doivent être saisies qu'une fois et peuvent être ensuite transmises en un clic à l'ensemble des destinataires.»

Ernst Stalder,
directeur de
Swissdec



Assurance militaire: baisse des coûts

Depuis le 1^{er} juillet 2005, la Suva gère l'assurance militaire, socialement indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération.

L'exercice 2014 s'est soldé par un bon résultat. La baisse du coût des rentes, conjuguée à une stagnation des frais de traitement, a fait baisser les prestations d'assurance à 189 millions de francs. Les frais administratifs se sont établis à un niveau inchangé de 20,6 millions.

Le 1^{er} janvier 2015, les rentes seront partiellement adaptées au renchérissement. Les rentes des moins de 65 ans augmentent de 1 % du fait de la hausse des salaires nominaux. Cela implique un relèvement de 1 % des primes des assurés à titre professionnel et facultatif. L'adaptation des prestations se traduit chaque année par des coûts supplémentaires de l'ordre de quelque 0,3 million de francs à la charge de la Confédération.

Coûts en millions de francs



En 2014, l'assurance militaire a dépensé environ 210 millions de francs pour des prestations d'assurance et des frais administratifs.

Effectif assuré (en millions de jours de service)



Au total, plus de 9,5 millions de jours de service ont été couverts. La diminution des jours de service militaire a été compensée par des jours de service accomplis dans le service civil.

Bilan positif après dix années à la Suva

La Suva gère l'assurance militaire depuis maintenant dix ans. Le bilan global est positif: des synergies utiles ont pu être réalisées dans les domaines du personnel, financier et médical. L'assurance militaire a su adapter la gestion des cas pour son domaine d'intervention, qui inclut principalement les maladies en plus des accidents.

Malgré la hausse du nombre des cas, les prestations d'assurance n'ont pas augmenté au cours des dix dernières années. En outre, la Suva a économisé plus de 25 % par an sur les frais administratifs, dépassant ainsi clairement les 10 % attendus par la Confédération.

Enfin, une enquête réalisée parmi les assurés durant l'automne 2014 a révélé que la satisfaction des assurés quant aux prestations de l'assurance militaire a également augmenté par rapport aux années précédentes.

Réadaptation

En 2014 aussi, la Suva a concentré ses efforts sur le suivi des victimes d'accidents et leur réintégration au travail et dans la vie de tous les jours, sans perdre de vue l'aspect financier. Durant l'exercice, les frais de traitement se sont stabilisés conformément aux attentes. Le nombre de

nouvelles rentes d'invalidité allouées a de nouveau légèrement reculé. Les possibilités de maîtrise des coûts ont largement été exploitées, notamment par le contrôle systématique des factures et la lutte contre la fraude à l'assurance.

Nouvelles rentes d'invalidité:

1714

Nouvelles rentes d'invalidité:

-3,5%

En 2014, le nombre de nouvelles rentes d'invalidité a légèrement reculé.

537

millions de francs

Coûts des cas d'invalidité (capital de couverture).

160

millions de francs

C'est la somme économisée en 2014 par la Suva grâce au contrôle systématique des factures.

1294

millions de francs

Coûts des indemnités journalières

1165

millions de francs

Frais de traitement

Hausse:

0,9%

Frais de traitement en augmentation

104

millions de francs

C'est la somme économisée depuis 2007 par la Suva grâce à la lutte systématique contre la fraude à l'assurance.

16 125

«Partager»

Ils ont été nombreux à être touchés par le destin de personnes accidentées et à exprimer leur solidarité lors de la campagne en ligne «Share if you Care».

Moins de nouvelles rentes, mais coûts plus élevés

En 2014, 1714 nouvelles rentes ont été allouées, soit un nouveau léger recul de 3,5 %. Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) se sont accrus de 9,3 % pour s'établir à 537 millions de francs. L'application d'un taux d'intérêt technique plus bas a entraîné une hausse dans la fourchette prévue des coûts moyens par cas de 13,3 %.

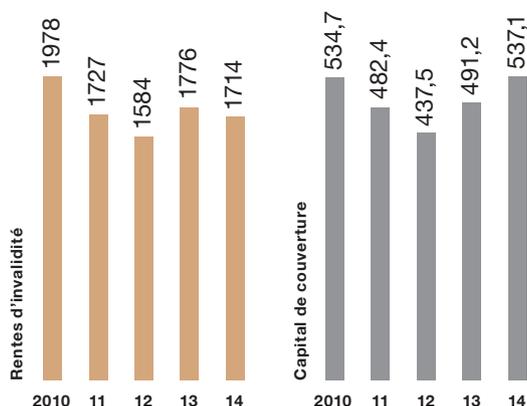
La durée moyenne de perception des indemnités journalières a légèrement augmenté. Elle se situait à 40,7 jours par cas pendant l'exercice. Conformément aux attentes, les coûts des indemnités journalières ont eux aussi légèrement augmenté de 1,5 % à 1294 millions de francs en raison d'ajustements de salaires. En revanche, les frais de traitement se sont stabilisés comme prévu, marquant une hausse minime de 0,9 % à 1165 millions.

-3,5 %

+9,3 %

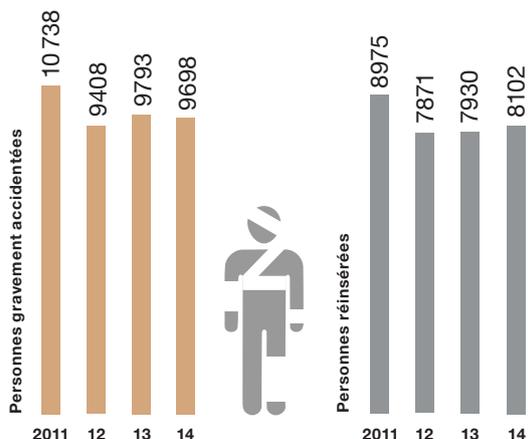
Variation 2014-2013

Variation 2014-2013



En 2014, le nombre de nouvelles rentes a une nouvelle fois légèrement reculé de 3,5 %. En revanche, les coûts totaux des cas d'invalidité (capital de couverture) se sont accrus de 9,3 %.

Réinsertion des accidentés graves



Nombre de personnes gravement accidentées (cas complexes, âgées de 60 ans au maximum) et de réinsertions réussies chez l'ancien ou un nouvel employeur.

Initiative Réintégration professionnelle

Une réinsertion globale et rapide offre de nouvelles perspectives et redonne une qualité de vie aux victimes d'accidents graves, tout en contribuant à diminuer les coûts pour les employeurs et les assureurs.

A travers sa gestion professionnelle des cas, la Suva accompagne les victimes d'accidents qui présentent un itinéraire de guérison complexe tout au long du processus de réadaptation médicale et de réinsertion professionnelle. En 2014, plus de 80 % des 9698 assurés gravement accidentés ont pu être réintégrés dans le monde du travail.

Avec l'initiative Réintégration professionnelle, la Suva soutient les personnes qui ne peuvent plus retourner à leur poste de travail initial en raison d'un accident et n'ont pas droit à des prestations de l'AI. En 2014, les réinsertions ont permis d'économiser 1,6 million de francs.

Lutte efficace contre la fraude

Pour lutter contre la fraude à l'assurance, la Suva dispose de son propre service de coordination, qui examine les indices et prend des mesures au cas par cas.

En 2014, 343 nouveaux cas suspects ont été enregistrés, soit nettement davantage que l'année précédente (315). Près de 400 cas sont en cours de traitement ou font actuellement l'objet d'une opposition ou d'une procédure judiciaire.

Depuis le début de son activité en 2007, le service de coordination a clos 700 cas passés en force de chose jugée, ce qui a permis d'économiser plus de 104 millions de francs. En raison de l'augmentation constante du nombre de cas de fraude, le service de coordination a été étoffé.

Cas suspects



Le nombre de cas de fraude est en constante augmentation. La Suva renforce son service de lutte contre la fraude et ses efforts portent leurs fruits: depuis 2007, les cas ayant abouti ont permis d'économiser plus de 104 millions de francs.

«La fraude à l'assurance doit être combattue systématiquement. Nous prenons ce thème et ses évolutions au sérieux et renforçons notre service de lutte contre la fraude.»

Roger Bolt,
chef de team lutte contre
la fraude à l'assurance



Réflexions

Le vieillissement comme potentiel



Jamais, dans l'histoire de l'humanité, l'espérance de vie n'a été aussi élevée. A l'heure actuelle, la durée de vie d'une fille qui vient au monde en Suisse est de 85 ans en moyenne. Difficile dès lors de s'imaginer qu'en 1900, l'espérance de vie était inférieure à 49 ans.

Réjouissante en soi, cette évolution n'en demeure pas moins problématique. Parler de vieillissement est une manière peu flatteuse de dire que le nombre de personnes âgées progresse. A l'heure actuelle, un habitant sur six en Suisse a plus de 64 ans. En 2035, lorsque tous les baby-boomers auront franchi l'âge de la retraite, la proportion sera de un sur quatre.

Certes, l'augmentation du nombre de retraités, qui s'accompagne de la diminution de la population active, rend plus difficile le financement de l'AVS et des caisses de pensions. Les débats sur la

démographie oublient néanmoins souvent que si la population vieillit, elle est aussi en meilleure santé et plus productive que par le passé. Nombreuses sont les personnes qui travailleraient volontiers au-delà de 65 ans s'il existait un système de retraite flexible ou des postes à temps partiel leur étant destinés.

Les retombées seraient bénéfiques non seulement pour le système des rentes, mais aussi pour l'ensemble de la société. Des actifs plus âgés pourraient mettre en valeur leur savoir-faire et contribuer ainsi à pallier la pénurie de personnel qualifié qui pèse sur certaines professions. Dans ce sens, la Suva a introduit le temps partiel des seniors et recourt à un pool de retraités pour certains projets, avec lequel elle fait d'excellentes expériences.

Daniel Ammann

Rehaklinik Bellikon: année commémorative positive

Quarante ans après son ouverture, la Rehaklinik Bellikon affiche une nouvelle fois un bilan positif. Avec 72 415 jours de soins et un taux d'occupation de 96,8 %, elle obtient en 2014 le même résultat réjouissant que l'année précédente. Le produit d'exploitation s'est établi à 74,6 millions de francs, soit 4,2 % de plus que le montant inscrit au budget. Ce bon résultat tient également aux transferts de patients venant des centres de traumatologie d'autres hôpitaux. La part des patients assurés a oscillé autour de 70 % durant l'exercice. L'engagement sans faille de la clinique et de ses collaborateurs a permis de maintenir les prestations médicales et thérapeutiques à un niveau de qualité élevé en dépit des travaux.



Le taux d'occupation est aussi un indicateur de la satisfaction des patients et des hôpitaux vis-à-vis de la qualité des prestations médico-thérapeutiques fournies à Bellikon.



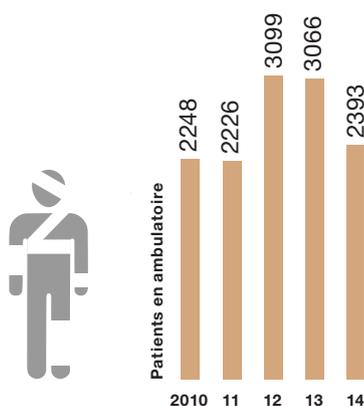
Les travaux se déroulent selon les plans

Les travaux de construction ont débuté au terme de la phase préparatoire en automne 2014. Une planification minutieuse et des solutions provisoires adaptées ont permis de fournir des prestations de qualité, même pendant les travaux.

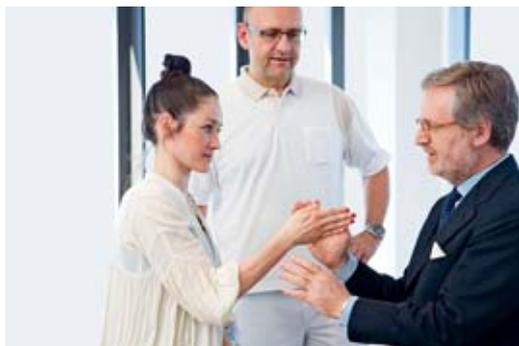
La RKB fête ses 40 ans!

Face à la hausse du nombre des cas d'accidents, l'ouverture en 1974 du «centre de traitement post-hospitalier Bellikon» répondait à un réel besoin. Les médecins et d'autres spécialistes de la clinique ont progressivement mis en place pour leurs patients un programme de réadaptation intégrant non seulement les connaissances médicales les plus récentes, mais également les aspects psychologiques, professionnels et familiaux d'un processus de réinsertion. C'est ainsi que l'ancien «centre de traitement post-hospitalier» a donné naissance à l'actuelle clinique spécialisée dans la réadaptation des victimes d'accidents. Depuis sa fondation, la Rehaklinik Bellikon a grandement contribué au développement de la médecine de réadaptation en Suisse.

Patients ambulatoires



Après un accident ou un séjour de réadaptation stationnaire, une thérapie ambulatoire contribue souvent considérablement à la réintégration sociale et professionnelle.



Extension de la chaîne de soins intégrée

La Rehaklinik Bellikon collabore étroitement avec l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ) et l'Hôpital cantonal d'Aarau. Les patients de Bellikon profitent désormais de consultations conciliaires en chirurgie traumatologique avec des spécialistes de l'USZ.



Label Swiss Olympic pour Bellikon

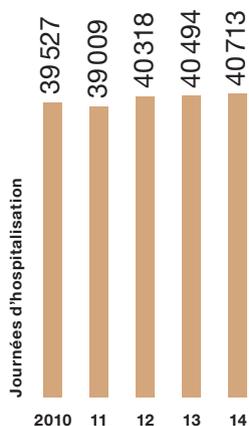
Le service spécialisé de médecine sportive a reçu en 2014 le label «Sport Medical Base approved by Swiss Olympic». Après deux années intensives de mise en place, le service spécialisé est parvenu à remplir les critères de qualité élevés exigés.

Ce label récompense la Rehaklinik Bellikon pour sa qualité d'interlocuteur compétent au service des sportifs. En profitent notamment les patients de la clinique passionnés de sport désireux de retrouver la forme et de reprendre leur activité sportive après un accident. Ces personnes bénéficient de programmes thérapeutiques et d'entraînement personnalisés et peuvent discuter de questions sportives avec des spécialistes. En cela, cette prestation constitue aussi une contribution à la réinsertion professionnelle.

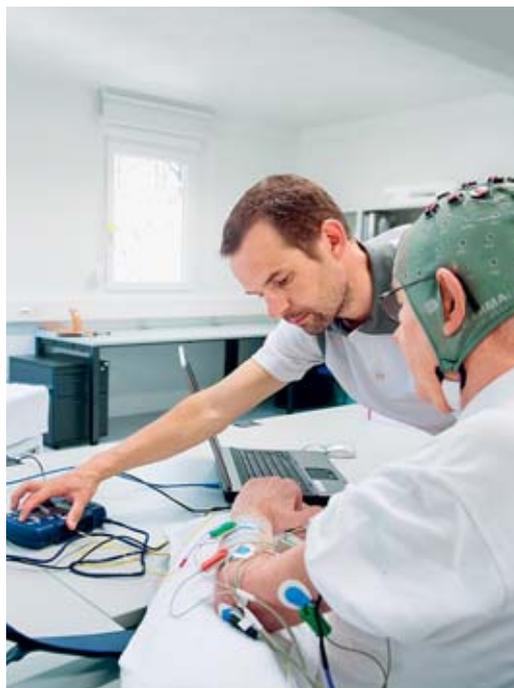
CRR Sion: occupation maximale et extension

Pour la troisième fois consécutive, la Clinique romande de réadaptation de Sion (CRR) a atteint en 2014 un taux d'occupation des lits de 100% avec 40 713 journées d'hospitalisation et 1071 patients. Elle a par ailleurs pris en charge 6691 patients en ambulatoire.

Durant l'exercice, les travaux de la nouvelle extension ont progressé rapidement. Les premiers patients ont été admis en février 2015. L'augmentation de la capacité à 145 lits contre 110 auparavant doit permettre de réduire sensiblement les délais d'admission des patients et renforcer la position de l'établissement de Sion comme clinique de pointe dans le domaine de la réadaptation hautement spécialisée en Suisse romande.



Avec un taux d'occupation des lits de 100% depuis trois ans, la CRR a atteint la limite de ses capacités. L'inauguration du nouveau bâtiment en 2015 arrive à point nommé.

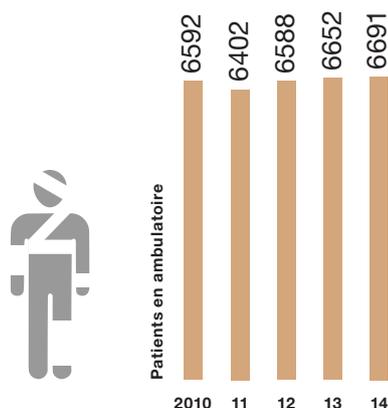


Renforcement de la collaboration avec le CHUV et l'EPFL

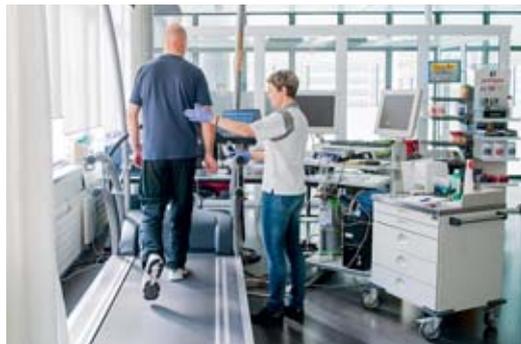
En collaboration avec la CRR, une division de médecine physique et réhabilitation a été ouverte au Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV. Elle permet le développement des traitements (polytraumatismes, amputations, brûlures, paraplégie) et des activités communes dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Soutenue par la fondation Defitech, la Chaire de recherche en neuroingénierie clinique et interactions homme-machine de l'EPFL prendra ses quartiers à la clinique de Sion en 2015. La fondation du créateur de Logitech Daniel Borel, sise à Morges, soutient des projets de recherche et de développement de nouvelles technologies visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Le contrat de cofinancement a pu être signé en novembre 2014.

Patients en traitement ambulatoire



Le nombre de patients en traitement ambulatoire a augmenté au cours des dernières années. Cette hausse contribue au bon ancrage régional de la clinique.



Label Swiss Olympic renouvelé

Le service de médecine du sport de la CRR a obtenu le renouvellement du label Swiss Olympic Medical Center pour la période 2015–2018. Elle fait ainsi partie des quatre centres reconnus de Suisse romande.



La CRR encourage le handisport

La CRR est le seul centre pour paraplégiques de Suisse romande. Elle encourage le handisport et organise des démonstrations de différents types de sports: paragolf, curling et rugby en fauteuil roulant, tir à l'arc, etc.

Lits supplémentaires

Plusieurs cantons romands ont renouvelé leur liste des cliniques pour le traitement de patients LAMal. La CRR a pu maintenir sa place sur les listes des cantons de Vaud et Fribourg et figure pour la première fois sur celle du canton du Jura. Par ailleurs, elle a obtenu 10 lits supplémentaires pour le canton du Valais (25 au lieu de 15).

Ce résultat représente un succès pour l'image et la compétence de la CRR et une reconnaissance de la qualité de ses prestations. La CRR pourra diminuer sa liste d'attente et accueillir davantage de patients pour leur réadaptation. Cette augmentation intervient au bon moment, puisque la CRR étend sa capacité d'hébergement à partir de février 2015.



Prêt à remettre
le turbo.
Mais avec les bras.

Développement durable

44
Politique de placement

44
Environnement

45
Collectivité

45
Collaborateurs

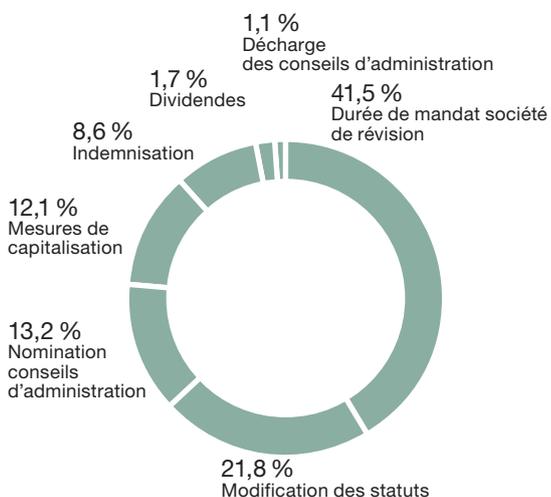
Fabio Rodrigues (1993) est devenu paraplégique après un accident de moto survenu début 2014. Aujourd'hui, il vit de nouveau à la maison et peut même conduire une voiture.

Politique de placement responsable

Au cours de l'année écoulée, la Suva a intégré plus résolument encore les critères écologiques, éthiques et sociaux dans sa stratégie de placement. Elle est convaincue que l'impact d'une stratégie de placement responsable est renforcé lorsque différents acteurs du marché poursuivent ensemble les mêmes buts. A ce titre, elle s'engage en tant que membre fondateur de l'initiative Swiss Sustainable Finance (SSF) instituée en 2014 et se conforme aux «Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)». La Suva exerce activement son droit de vote en tant qu'investisseur direct. A partir de 2015, il sera possible de consulter les votes de la Suva sur le site www.suva.ch.

La Suva poursuit ces objectifs en se fondant sur son mandat légal, qui consiste à dégager un rendement conforme aux conditions du marché et à garantir les rentes de ses assurés.

Votes de la Suva lors des assemblées générales: motifs de refus



En 2014, la Suva a participé à une centaine d'assemblées générales d'entreprises. Motif de refus le plus souvent avancé: la durée de mandat de la société de révision.



Immeubles écologiques

Dans le cadre de sa stratégie immobilière, la Suva s'est fixé pour objectif de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. En 2014, elle a achevé plusieurs constructions selon la norme Minergie®. L'agrandissement de la clinique de Bellikon est réalisé dans le respect de la norme Minergie-P®.

Utilisation parcimonieuse des ressources

On ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer. Fort de ce constat, le service durabilité de Lucerne surveille et analyse la consommation d'énergie et d'eau sur douze sites différents dans des bâtiments que la Suva utilise pour ses besoins propres. Le contrôle énergétique constitue la base pour une utilisation économe et parcimonieuse des ressources. Les installations de chauffage vétustes ont été remplacées par des systèmes écologiques, offrant si possible une alternative aux combustibles fossiles. En 2014, un nouveau concept d'élimination visant un tri efficace des déchets a été mis en œuvre au siège de Lucerne.

Pour obtenir un effet optimal, les critères de la durabilité ont été ancrés en 2014 dans le Corporate Real Estate Management (CREM), qui s'occupe également de la gestion des locaux, du contrôle des coûts et de l'assurance qualité.



Papier 100 % recyclé

Depuis le printemps 2014, la Suva utilise un nouveau type de papier à base de fibres recyclées qui répond à toutes les exigences de l'entreprise. La Suva rejoint ainsi les quelques entreprises qui utilisent du papier 100 % recyclé pour leurs impressions et leurs photocopies.

Discovering hands: idée novatrice promue

La Suva offre chaque année un prix spécial pour un projet novateur ouvrant des perspectives de réintégration professionnelle aux personnes handicapées. Le prix est décerné dans le cadre des «seif awards» de la Social Entrepreneurship Initiative and Foundation.

En 2014, le prix a été attribué au projet «discovering hands». L'idée consiste à exploiter le sens très développé du toucher chez les femmes aveugles et malvoyantes pour améliorer le dépistage du cancer du sein. Ces femmes reçoivent une formation d'examinatrice médicale tactile (MTU) et peuvent assister ensuite les médecins dans la pratique d'un examen médical de haute qualité. Le concept met ainsi à profit le prétendu handicap des unes pour le bien des autres et contribue par cette mesure à une meilleure protection de la santé.



Prestations excellentes malgré le handicap

En 2014 aussi, la Suva a sponsorisé des manifestations de sport handicap. A titre de partenaire d'intégration du CSIO St-Gall, elle a parrainé une démonstration du para-equestrian riding team. Preuve spectaculaire qu'on peut pratiquer un sport de haut niveau même après un grave accident.

Collaborateurs

La Suva adhère au principe du «salaire égal pour un travail de valeur égale» ancré dans la Constitution fédérale. En suivant la voie tracée par le «Dialogue sur l'égalité des salaires» et en réalisant des analyses supplémentaires, la Suva garantit la parité salariale dans la pratique quotidienne.

Nominations: Edith Müller Loretz, 46 ans, a été nommée cheffe de la division offres de prévention. Elle a pris la succession de Beat Arnet, qui a quitté la Suva en 2014. Franz Fischer, 49 ans, est le nouveau chef de la division des immeubles. Il a succédé le 1^{er} janvier 2015 à Mark Honauer, qui est parti à la retraite. A la même date, Marc Epelbaum, 45 ans, a repris la fonction de secrétaire général. Il prend la succession de Judith Fischer, qui a quitté la Suva à fin 2014.

A portrait of a middle-aged man with dark hair and a slight smile, looking directly at the camera. He is wearing a white V-neck t-shirt. The background is a dark, solid color. The text on the t-shirt is printed in a white, sans-serif font and is arranged in three lines, slanted slightly upwards from left to right.

Regarder sans effort.
Parler sans fatigue.
Je revis.

Gouver- nance d'entreprise

48
Conformité juridique et gestion
du risque

49
Conseil d'administration

54
Direction

56
Structure d'organisation

Après un grave accident de la circulation, Willi Fuchs (1960) a dû réapprendre à marcher, parler, sentir et voir. Il a tout réappris en quatre mois.

Gouvernance d'entreprise

Dispositions légales et directives internes

La conformité juridique et la gestion du risque font partie intégrante de la culture d'entreprise et de conduite de la Suva. Les collaborateurs sont tenus de respecter les dispositions légales et les directives internes. Cette exigence garantit non seulement que tous les collaborateurs agissent en conformité avec les règles et les lois, mais également qu'ils contribuent de ce fait à prévenir toute atteinte à la réputation. Le secteur gouvernance & risk management intervient auprès des unités organisationnelles et des différents projets par des conseils et des formations.

Les bases réglementaires de la gouvernance d'entreprise moderne ont été complétées en 2014 par les nouveaux règlements de la Commission administrative, de la Commission de contrôle des finances, de la Commission de contrôle des immeubles et de la Commission de l'assurance militaire.

Protection des données et des informations

La protection efficace des données est un enjeu essentiel de la gouvernance. Les thèmes d'importance majeure dans le travail quotidien font l'objet de formations régulières. La Suva suit avec attention l'évolution des technologies et des lois et adapte les règlements internes, si nécessaire et judicieux.

Gestion des risques et système de contrôle interne

La gestion des risques soutient la Direction en procédant à une évaluation transparente et neutre des risques liés aux activités de la Suva. Après avoir identifié et hiérarchisé les risques susceptibles de menacer la réalisation des objectifs de la Suva, les responsables prennent les mesures qui s'imposent. La Direction remet à la Commission administrative un rapport semestriel sur l'état des risques et la mise en œuvre des mesures.

Le système de contrôle interne (SCI) de la Suva est solidement ancré dans la gestion des processus et des risques. Il garantit la fiabilité de l'information financière et favorise une gestion efficace et rationnelle des activités de la Suva. Les résultats des contrôles sont documentés et font eux-mêmes l'objet d'un contrôle.

Présidence du Conseil d'administration



Markus Dürr

(né le 1^{er} mai 1947)

Président du Conseil d'administration et de la Commission administrative de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2014, Dr méd. vét.

Carrière professionnelle: chef du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Lucerne (jusqu'en 2009); président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS (2004–2007); président du conseil communal de Malters (1987–1996); gestion du propre cabinet vétérinaire et exercice de tâches accessoires (1977–1999).

Mandats de conseiller d'administration et autres: membre du Conseil de l'institut de Swissmedic; membre des Conseils d'administration de la Rehaklinik Hasliberg AG, de la clinique privée Reichenbach b. Meiringen, de Michel Services AG et de B&I Capital AG; vice-président de Verdunova AG et président d'Advisory Board Trendtage Gesundheit Luzern. Fonction d'expert auprès de Curaswiss AG.



Vasco Pedrina

(né le 28 juin 1950)

Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} août 2010, lic. ès sciences politiques

Carrière professionnelle: secrétaire national d'Unia et membre du Comité de l'Union syndicale suisse (depuis 2007); vice-président et coprésident de l'Union syndicale suisse pendant quinze ans au total (à partir de 1991); coprésident du syndicat interprofessionnel Unia (2005–2006); président central du Syndicat industrie et bâtiment (1993–2004); secrétaire central puis président du Syndicat du bois et du bâtiment (1988–1992); secrétaire à la Centrale suisse d'éducation ouvrière CEO (1980–1987); collaborateur de l'unité marketing de la Direction générale des CFF (1974–1980). Depuis 1992, Vasco Pedrina a également exercé différentes fonctions au sein de la Confédération syndicale internationale; de 2006 à 2013 vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et membre du comité de la Confédération européenne des syndicats CES.

Il est membre du Conseil de fondation du Global Labour Institute, du Comité consultatif de l'AELE, de la Commission consultative de la coopération internationale au développement et de la Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT (Organisation internationale du travail).



Thomas Daum

(né le 25 octobre 1948)

Vice-président du Conseil d'administration depuis 2006, lic. en droit, avocat

Carrière professionnelle: directeur de l'Union patronale suisse (jusqu'en 2013); directeur de l'Association suisse de l'industrie des machines Swissmem (1999–2006); secrétaire, directeur adjoint, puis directeur de l'Association patronale suisse de l'industrie des machines ASM (1982–1999).

Au titre de ces fonctions, Thomas Daum a fait partie de nombreuses commissions extraparlimentaires de la Confédération. Il est président du Conseil d'administration de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE et membre du Comité du Conseil d'administration du Fonds de compensation AVS/AI/APG.

Conseil d'administration

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil d'administration de la Suva est composé de quarante membres, dont seize représentants des travailleurs, seize représentants des employeurs et huit représentants de la Confédération. Il exerce la surveillance sur la Suva, approuve les tarifs des primes et permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion.

C'est au Conseil d'administration qu'il incombe de déterminer le montant des primes. Le Conseil fédéral le nomme pour une période de six ans. Les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes sont assumées par la Commission administrative, qui est composée de huit membres issus du Conseil. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration et la Commission administrative sont présidés par Markus Dürr. Vasco Pedrina, secrétaire national d'Unia et, jusqu'au 31 décembre 2014, Thomas Daum, président du conseil d'administration de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE, exercent les charges de vice-présidents.

Tâches

Le Conseil d'administration édicte les règlements organiques de la Suva, approuve les normes comptables et constitue les réserves et provisions. Il détermine le budget annuel des dépenses et frais administratifs affectés à la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Il examine et approuve en outre les rapports et comptes annuels et adopte les tarifs de primes.

La Commission administrative contrôle quant à elle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Par ailleurs, elle contrôle la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation de la gestion des risques. La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil d'administration dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels pour le Conseil d'administration. Elle bénéficie dans cette mission du soutien de deux organes spécialisés, la société de révision externe et l'expert mathématicien. Ce dernier vérifie les provisions techniques prévues par la loi sur l'assurance-accidents et évalue les capitaux de couverture de la Suva.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est l'organe de conseil spécialisé de la Commission administrative. Elle approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission administrative. Elle exerce en outre un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction relatives à l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission administrative.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle se compose d'un représentant des employeurs, d'un représentant des travailleurs et de deux représentants de la Confédération.

Révision interne

La tâche de la révision interne consiste à contrôler et analyser les avantages et les risques pouvant se répercuter sur les objectifs stratégiques et à élaborer des recommandations pour le développement de la Suva. Elle conseille le management pour tout ce qui a trait à l'économicité, à l'efficacité et à la rationalité des processus de gestion et d'information de l'entreprise. La révision interne est directement subordonnée à la Commission administrative et au président du Conseil d'administration. Elle travaille de manière autonome et oriente son action sur le code de déontologie international de l'Institut des Auditeurs internes IIA et de l'association de l'audit et du conseil informatique ISACA.

Révision externe

Une société de révision disposant de réviseurs qualifiés et indépendants au sens des art. 727b et 727c CO vérifie la comptabilité et la clôture des comptes. Elle définit librement les points essentiels de sa révision en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. Le mandat de la société de révision externe, confié à Ernst & Young depuis l'exercice 2010, est renouvelé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission de contrôle des finances. La société mandatée peut exercer son activité pour la Suva pendant six ans de suite au maximum.

Indemnisation du Conseil d'administration

En vertu d'un règlement édicté par le Conseil d'administration et de la décision prise par ce dernier, les membres du Conseil ont perçu en 2014 une indemnité globale de 734 940 francs (621 260 francs en 2013). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 101 000 francs (83 500 francs en 2013).

«Même si on n'a pas d'accident (et c'est tant mieux!) le rôle de la Suva est indispensable pour les activités de prévention, que ce soit au travail ou dans les loisirs.»



Vincent Brodard,
Syndicat du
personnel des
transports, Berne

«Die Suva verbindet in vorbildlicher Weise einen effizienten Versicherungsschutz mit Prävention und Rehabilitation. Weil die Suva ein Modell funktionierender Sozialpartnerschaft ist, genießt sie eine sehr hohe Akzeptanz.»



Bernadette
Häfliger Berger,
syndicom,
Berne

«Die Suva ist für mich eine schweizerische Institution. Sie steht für gelebte Sozialpartnerschaft. Dazu gehört auch die Verpflichtung, sich gemeinsam zum Wohl der Arbeitnehmenden einzusetzen.»



Matthias Kuert Killer,
Travail.Suisse,
Berne

«La Suva représente les principes du partenariat social. Dans cette entreprise de pointe, c'est un plaisir de défendre les intérêts de notre association professionnelle.»



Thierry Bianco,
suissetec,
Zurich

«Für die produzierenden Betriebe ist die Suva einerseits Antrieb, andererseits Sicherheit für eine gute Struktur in allen Bereichen und für die Mitarbeitersicherheit.»



Silvia Huber-Meier,
Fédération de
l'industrie suisse
des denrées
alimentaires,
Berne

«Bei meinen Besuchen der Agenturen und Abteilungen treffe ich stets auf bestausgewiesene, motivierte und loyale Kadermitarbeitende. Unterstützt wird dieser Umstand sicher von der hohen in der Suva gelebten Kultur.»



Jean-Claude
Nussbaumer,
Société suisse
des entrepreneurs,
Zurich

«Die berufliche Reintegration nach Unfällen stärkt das Selbstbewusstsein der Betroffenen und entlastet die Firmen. Die Suva erfüllt diese anspruchsvolle Aufgabe vorbildlich.»



Monika Bütler,
représentante
de la Confédération,
Zurich

«Mi piace la filosofia aziendale della Suva fondata sulla capacità di trovare sani compromessi fra i rappresentanti delle parti sociali a garanzia degli interessi degli assicurati.»



Gabriele
Gendotti,
représentant de
la Confédération,
Faïdo

«Die Suva ist für mich als Einrichtung der Sozialpartnerschaft ein Beispiel der schweizerischen Erfolgsgeschichte: Prävention, Rehabilitation und Versicherung im Interesse der Versicherten unter einem Dach.»



Markus Notter,
représentant de
la Confédération,
Zurich

Déclarations des membres du Conseil d'administration

Président	1 ^{er} vice-président	2 ^e vice-président
Markus Dürr , Malters	Vasco Pedrina , Zurich	Thomas Daum , Zurich
Représentants de la Confédération	Représentants des travailleurs	Représentants des employeurs
Dominique Babey SECO/DA/TC, Berne	Renzo Ambrosetti Unia, Berne	Thierry Bianco suissetec, Zurich
Reto Babst Hôpital cantonal de Lucerne	Doris Bianchi Union syndicale suisse, Berne	Thomas Bösch Association bâloise de l'industrie chimique, Bâle
Monika Bütler Zurich	Vincent Brodard Syndicat du personnel des transports, Berne	Thomas Daum Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich
Markus Dürr Malters	Judith Bucher Syndicat suisse des services publics, Zurich	Peter Dietrich Swissmem, Zurich
Gabriele Gendotti Faido	Alain Carrupt syndicom, Berne	Michael Gehrken Competentia, Berne
Philippe Mäder Adliswil	Bernadette Häfliger Berger syndicom, Berne	Kurt Gfeller Union suisse des arts et métiers, Berne
Markus Notter Zurich	Natalie Imboden Unia, Berne	Silvia Huber-Meier Fédération de l'industrie suisse des denrées alimentaires, Berne
Barbara Schaerer Office fédéral du personnel, Berne	Matthias Kuert Killer Travail.Suisse, Berne	François Matile Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds
	Peter Kyburz SEC Suisse, Zurich	Markus Meyer Association suisse pour la communication visuelle, Zurich
	Catherine Laubscher Paratte Unia, Neuchâtel	Jost Murer Société suisse des entrepreneurs, Zurich
	Rudolf Marti Immobilier et Tourisme, Kallnach	Jean-Claude Nussbaumer Société suisse des entrepreneurs, Zurich
	Urs Masshardt Hotel & Gastro Union, Lucerne	Roman Rogger VSI Commerce Suisse, Bâle
	Vasco Pedrina Union syndicale suisse, Berne	Hans Rupli Association suisse des entreprises de construction en bois, Zurich
	Kurt Regotz Syna, Olten	Georg Staub swissstaffing, Dübendorf
	Renato Ricciardi Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese, Lugano	Urs Wernli Union professionnelle suisse de l'automobile, Berne
	Janine Wicki transfair, Berne	Markus Zemp Association des brasseries suisses, Zurich

Etat au 31.12.2014
La période administrative ordinaire
du Conseil d'administration de la Suva
dure du 1^{er} janvier 2014 au
31 décembre 2019.

Direction



Ulrich Fricker

(né le 3 juin 1953)
Président de Direction depuis 1999, Dr oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: Institut für Versicherungswirtschaft St-Gall (chef de projet); Elvia Assurance, Zurich (directeur et chef de la direction régionale, puis membre de la direction); KPMG, Zurich (chef de la division conseil en assurance).

Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: BBT AG, Zermatt et Root*: développement de logiciels pour les institutions de santé publique; MediData AG, Root*: développement de logiciels/transfert électronique de données; Venture Incubator AG, Zoug*: société pour l'encouragement à la création de start-up; AGV Aargauische Gebäudeversicherung, Aarau: établissement cantonal de prévention et d'assurance contre les incendies et les dégâts d'eau; Advantis AG, Zurich: conseil en assurance et pour caisses de pension.



Ernst Mäder

(né le 26 juillet 1954) Membre de la Direction depuis 2001, Dr oec., économiste

Carrière professionnelle: Union de Banques Suisses et Credit Suisse (diverses fonctions dirigeantes); Credit Suisse First Boston (Director und Head of Fixed Income Research Switzerland/Europe); Credit Suisse Private Banking (chef Investment Research); Suva (chef de la division des finances).

Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: MediData AG, Root (membre du CA et de la commission du CA)*: développement de logiciels/transfert électronique de données.



Edouard Currat

(né le 7 juin 1960)
Membre de la Direction depuis 2003, ingénieur chimiste EPFL, MBA-HEC

Carrière professionnelle: Ciba-Geigy SA, Monthey (chef du développement technologique, puis chef de production pigments); Biazz SA, Vevey (directeur suppl. projets et procédures); ELVIA Allianz, Genève (risk manager, contrôleur, directeur suppl., chef de la division controlling et marketing); CAP Assurance de protection juridique, Genève (membre de la direction, chef du département marketing et produits); ISREC (Institut Suisse de Recherche Expérimentale sur le Cancer), Lausanne-Epalinges (directeur adjoint, chef du département finances, administration et communication); FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile), Carouge-Genève (directeur); Suva Lausanne, directeur d'agence.

Aucun mandat dans des sociétés privées.



Felix Weber

(né le 3 novembre 1965)
Membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurances (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents, Lucerne (à partir de 2005, membre de la direction de l'unité d'entreprise Marché).

Mandats de conseiller d'administration avec l'accord de la Commission administrative: SwissDRG AG, Berne*; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.

* sur mandat de la Suva

Direction

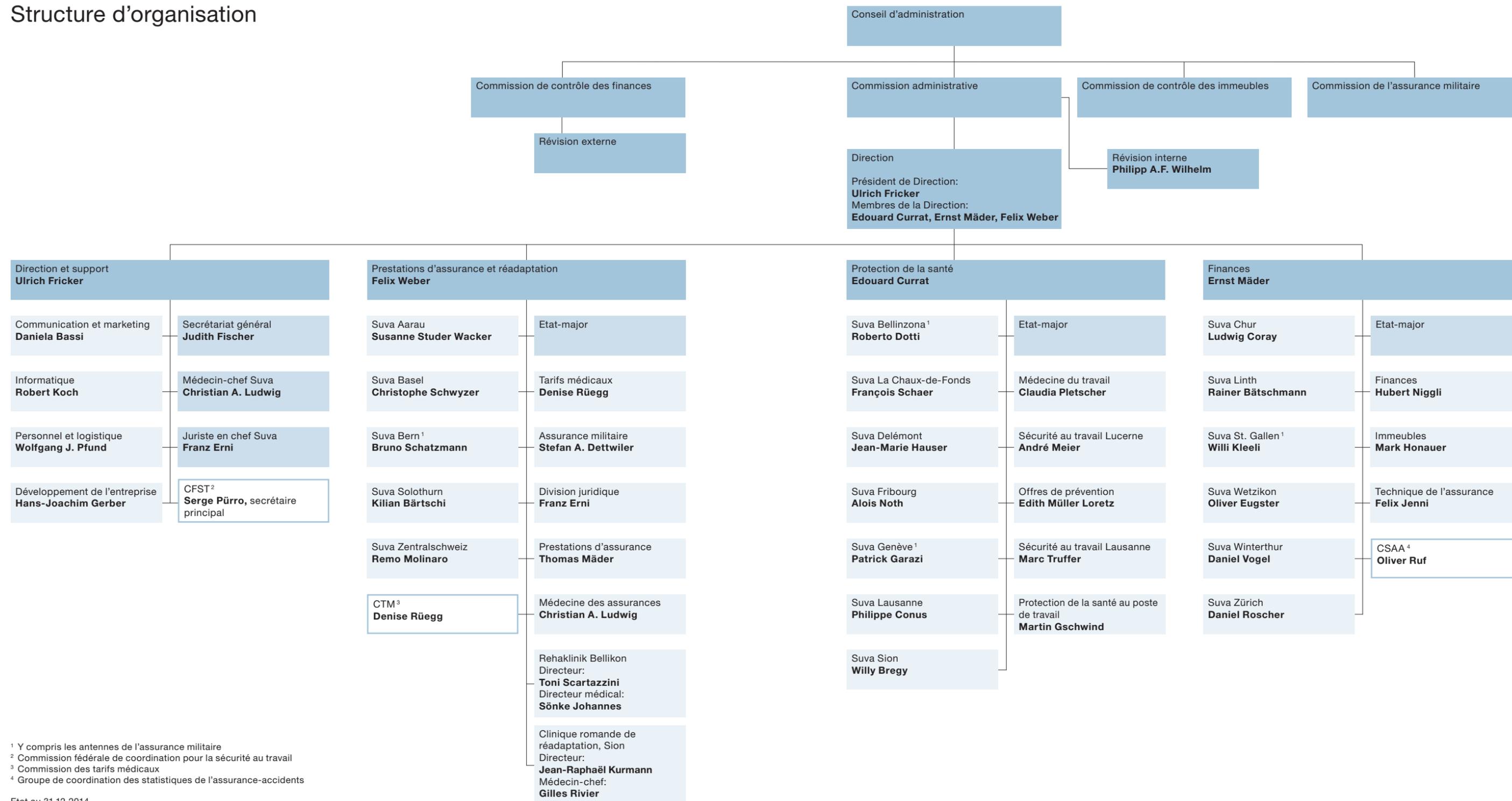
La Direction, organe exécutif suprême sur le plan opérationnel, représente la Suva vis-à-vis de l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil d'administration et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Ulrich Fricker. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département des finances. Le département protection de la santé et le département prestations d'assurance et réadaptation sont respectivement dirigés par Edouard Currat et Felix Weber. Le président de Direction exerce la surveillance sur les départements et assume la responsabilité générale de l'entreprise vis-à-vis du Conseil d'administration.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. Elle s'est élevée au total à 2,24 millions de francs (2,21 millions en 2013). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 628 750 francs (625 000 francs en 2013). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission administrative. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe un plan de prévoyance particulier.

Structure d'organisation



¹ Y compris les antennes de l'assurance militaire
² Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
³ Commission des tarifs médicaux
⁴ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

A woman with short, vibrant red hair is shown from the chest up. She is wearing a white t-shirt with a pearl necklace and a diamond earring. The background is a dark, textured blue. The text on the t-shirt is in white, sans-serif font.

Faire mon entrée
en talons hauts.
Le plus beau
cadeau d'anniversaire.

Rapport financier

60

Bref commentaire

61

Compte d'exploitation général

62

Bilan

63

Tableau de financement

64

Tableau des fonds propres

65

Annexe aux comptes annuels

77

Rapport de la Commission de contrôle
des finances

78

Décisions du Conseil d'administration

79

Commentaires sur les comptes annuels

82

Comptes d'exploitation

92

Comparaison sur cinq ans

Slavica Mojic (1978) a eu un accident de vélo et quinze fractures à la jambe. Après douze opérations et seize semaines de réadaptation, elle a aujourd'hui retrouvé son autonomie.

Bref commentaire sur l'exercice 2014

Généralités

La Suva a dégagé en 2014 un excédent de produits de 176,3 millions de francs. Simultanément, elle a restitué aux assurés 70,5 millions de francs prélevés sur les fonds de compensation, de sorte que le résultat de l'exercice ressortant du bilan s'établit à 105,8 millions de francs (11,6 millions en 2013).

Commentaire technique

Comme l'année précédente, les recettes de primes ont augmenté de 0,5 % bien que les taux de primes nets aient été encore réduits, en moyenne, d'environ 1 % dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et de 1,5 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP).

Le passage aux nouvelles bases techniques est intervenu le 1^{er} janvier 2014: le taux d'intérêt technique pour les accidents survenus jusqu'en 2013 a été abaissé à 2,75 %, celui appliqué aux accidents postérieurs à 2013 à 2,0 %. De plus, de nouvelles tables de mortalité sont utilisées.

Grâce aux provisions constituées durant les exercices précédents, les comptes 2014 n'en ont pratiquement pas ressenti les effets. L'assurance contre les accidents non professionnels, dans laquelle une charge d'environ 90,0 millions de francs provenant du compte risque 2014 a dû être supportée, constitue la seule exception.

La Suva a octroyé 1714 nouvelles rentes d'invalidité en 2014. Ce nombre se situe entre ceux des deux exercices précédents (2012: 1584, 2013: 1776). Les nouvelles bases techniques devraient entraîner une hausse d'environ 1 à 2 % du coût des nouvelles rentes d'invalidité en 2015. Les frais de traitement ont encore augmenté, mais dans une moindre mesure que les années précédentes, durant lesquelles des effets spéciaux liés au financement des prestations stationnaires avaient pesé sur les comptes.

Sur une base comparable, le compte risque affiche un résultat positif de 29,8 millions de francs (53,3 millions en 2013).

Commentaire financier

La Suva a réalisé en 2014 une performance globale de 7,0 % sur ses placements, dépassant ainsi largement la moyenne des dix dernières années. Pratiquement toutes les catégories d'actifs, en particulier les actions, les obligations, l'immobilier, les hedge funds et le private equity, ont contribué à ce résultat réjouissant. Les placements dans les pays émergents, en or et en matières premières constituent la seule ombre au tableau.

Les valeurs immobilisées ont passé en 2014 de 44,0 milliards à 46,3 milliards de francs. De 128 % l'année précédente, le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a passé à 134 % à fin 2014.

Sur cette toile de fond, le résultat financier (charges liées à l'intérêt technique compris) s'établit à 242,0 millions de francs (46,6 millions en 2013).

Frais d'exploitation

Durant l'exercice, la Suva a consacré au total 551,3 millions de francs à son exploitation. Ce montant est pratiquement identique à celui de l'année précédente (+0,6 %) et inférieur de 0,7 % aux charges budgétées.

Lucerne, le 13 avril 2015

Le président de Direction:
Ulrich Fricker

Les membres de la Direction
Edouard Currat
Ernst Mäder
Felix Weber

Compte d'exploitation général 2014

		2014	2013
	N° réf. ¹⁾	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1	4 206 952	4 184 544
Produits des intérêts techniques		649 662	751 113
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 305 850	-1 220 132
Indemnités journalières		-1 320 413	-1 230 998
Rentes et indemnités en capital		-1 395 060	-1 389 723
Allocations de renchérissement aux rentiers		-275 513	-286 126
Recettes de recours		181 315	187 829
Prestations d'assurance payées		-4 115 521	-3 939 150
Provisions pour prestations de courte durée		-141 700	-488 600
Provisions pour prestations de longue durée		-263 095	-100 880
Provisions pour allocations de renchérissement		-2 971	-4 907
Variation des provisions techniques	11	-407 766	-594 387
Charges des sinistres		-4 523 287	-4 533 537
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		93 420	94 047
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-91 343	-90 900
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		191 507	198 863
Autre résultat technique		193 584	202 010
Frais d'exploitation	2	- 551 283	- 547 878
Versement réglementaire à la réserve générale		-41 280	-41 308
Résultat technique		-65 652	14 944
Résultat des placements	3	937 402	839 320
Charges des intérêts techniques		-649 662	-751 113
Autres produits financiers		401	153
Frais de gestion des placements	4	-46 179	-41 777
Résultat financier		241 962	46 583
Résultats de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		176 310	61 527
Réduction du fonds de compensation		-70 479	-49 986
Résultats de l'exercice après réduction du fonds de compensation		105 831	11 541
Dotations au fonds de compensation		105 831	11 541
Affectation du résultat de l'exercice		105 831	11 541

¹⁾ voir annexe à partir de la page 65

Bilan au 31 décembre 2014

		2014	2013
	N° réf. ¹⁾	1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Valeurs immobilisées		39 066 615	38 042 358
Placements	5	38 763 352	37 798 767
Immobilisations incorporelles	6	250 546	196 743
Immobilisations corporelles	7	52 717	46 848
Actif circulant		1 614 268	1 155 237
Créances	8	517 839	357 648
Disponibilités	9	861 746	556 542
Stocks de matériel et d'articles manufacturés de la sécurité au travail		2 185	2 338
Comptes de régularisation actifs	10	232 498	238 709
Total de l'actif		40 680 883	39 197 595
Passif			
Réserves générales		1 250 253	1 208 973
Fonds de compensation		1 436 001	1 330 170
Fonds propres		2 686 254	2 539 143
Provisions pour prestations de courte durée		8 215 100	8 073 400
Provisions pour prestations de longue durée		23 769 468	23 506 373
Provisions pour allocations de renchérissement		29 986	27 015
Provisions techniques	11	32 014 554	31 606 788
Provisions non techniques	12	4 673 610	3 777 774
Engagements financiers	5	81 576	80 974
Fonds étrangers à long terme		36 769 740	35 465 536
envers les fournisseurs et les prestataires	13	291 016	375 560
autres	14	204 760	202 467
Engagements à court terme		495 776	578 027
Comptes de régularisation passifs	15	729 113	614 889
Fonds étrangers à court terme		1 224 889	1 192 916
Fonds étrangers		37 994 629	36 658 452
Total du passif		40 680 883	39 197 595

¹⁾ voir annexe à partir de la page 65

Tableau de financement 2014

	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	105 831	11 541
Provision pour prestations de longue durée	263 095	100 880
Provision pour prestations de courte durée	141 700	488 600
Provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC	2 970	4 907
Provision pour risques découlant des placements	902 502	875 892
Provision pour développement de l'entreprise	-8 398	10 176
Dotations au fonds pour l'entretien et la rénovation des immeubles	1 250	4 132
Augmentation du Fonds Suva et du Fonds de secours	593	555
Corrections de valeur sur les placements	-264 302	769 086
Corrections de valeur sur les immeubles d'exploitation	48 560	60 318
Corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles	-688	23 227
Corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	12 632	11 198
Versements aux réserves générales	41 280	41 308
Dépenses et recettes sans influence sur les liquidités	1 141 194	2 390 279
Créances de primes	-146 037	-16 347
Autres avoirs à court terme	-14 153	-7 691
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	153	776
Comptes de régularisation actifs	6 211	-17 113
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	-82 251	-140 855
Comptes de régularisation passifs	114 224	53 728
Variation de l'actif circulant	-121 854	-127 502
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	1 125 171	2 274 318
Investissements nets sur le marché monétaire	313 094	107 213
Investissements nets sur le marché des capitaux	-912 949	-2 439 168
Investissements nets en immeubles de placement	-100 427	-198 576
Investissements nets dans les immeubles d'exploitation	-48 916	-38 306
Investissements nets en immobilisations incorporelles	-53 115	-52 920
Investissements nets en immobilisations corporelles	-18 145	-11 461
Flux de trésorerie découlant des investissements	-820 459	-2 633 218
Hypothèques passives: remboursements et investissements	602	-428
Fonds Suva et Fonds de secours: prélèvement et prestations	-110	-305
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	492	-733
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	305 204	-359 632
+ Ancien solde du flux de trésorerie	556 542	916 174
= Nouveau solde du flux de trésorerie	861 746	556 542

Tableau des fonds propres 2014

	AAP	AANP	AFC	AAC	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales					
Etat au 1 ^{er} janvier 2013	546 157	588 921	6 413	26 174	1 167 665
Attribution réglementaire	16 999	22 289	218	1 802	41 308
Etat au 31 décembre 2013	563 156	611 210	6 631	27 976	1 208 973
Attribution réglementaire	16 918	22 311	216	1 835	41 280
Etat au 31 décembre 2014	580 074	633 521	6 847	29 811	1 250 253
Fonds de compensation					
Etat au 1 ^{er} janvier 2013	680 750	557 806	32 409	47 664	1 318 629
Attribution	17 858	21 243	2 522	19 904	61 527
Réduction	-49 986	-	-	-	-49 986
Etat au 31 décembre 2013	648 622	579 049	34 931	67 568	1 330 170
Attribution	87 248	75 588	4 979	8 495	176 310
Réduction	-70 479	-	-	-	-70 479
Etat au 31 décembre 2014	665 391	654 637	39 910	76 063	1 436 001
Total des fonds propres	1 245 465	1 288 158	46 757	105 874	2 686 254

Annexe aux comptes annuels 2014

Généralités

Gouvernance d'entreprise

Bien qu'étant un établissement de droit public autonome de la Confédération non coté en Bourse, la Suva se réfère, pour son information financière, aux directives déterminantes en matière de gouvernance d'entreprise telles que les Swiss GAAP RPC. Elle tient toutefois compte des particularités découlant notamment de la forme juridique et de l'organisation définies dans les prescriptions légales.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date d'impression du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'influencer de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice.

Principes d'évaluation

Principes de base

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont fondés sur les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les bases de calcul établies le 1^{er} septembre 1998 par le DFI (estimation des provisions techniques) et les normes comptables Swiss GAAP RPC. Les exceptions suivantes restent valables:

- Swiss GAAP RPC 2, 14
Les placements sont évalués en majeure partie à la valeur la plus basse, tout en maintenant la provision pour fluctuations de valeur.
- Swiss GAAP RPC 23
Il est notamment renoncé aux provisions requises pour les allocations de renchérissement, car la LAA prescrit que ces dernières doivent être financées à partir du produit des capitaux ou au moyen de primes de répartition (art. 90 LAA). Par ailleurs, des provisions peuvent être constituées pour les frais d'exploitation à des fins de compensation.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

Obligations en francs suisses

Les obligations libellées en francs suisses sont portées au bilan selon la méthode linéaire dite du coût amorti («amortized cost»). La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi répartie de manière uniforme sur la période restante. Pour les emprunts remboursables par anticipation, il est tenu compte de la durée réduite restant à courir et d'une éventuelle prime. L'application de cette méthode rompt avec le principe d'imparité pour ce poste du bilan.

Autres placements sur les marchés financiers

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur vénale («juste valeur», cours boursier) si celle-ci est plus basse à la date du bilan. Le titre est estimé selon le principe de la valeur la plus basse jusqu'à sa vente.

Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les pertes potentielles détectées font l'objet de corrections de valeur sur la base d'évaluations individuelles et en tenant compte du risque de contrepartie.

Instruments dérivés

L'ensemble des contrats sur instruments financiers dérivés en cours à la date du bilan est comptabilisé aux valeurs actuelles.

Immeubles de placement

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur coût d'acquisition ou de revient. Si la valeur de marché est inférieure, il est procédé à une correction de valeur sur cette base. Les éventuelles reprises de valeur ultérieures ne sont pas comptabilisées.

Participations

Les participations (à caractère d'infrastructure et dans des œuvres communes des assureurs) sont portées au bilan au prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2014	2013
	CHF	CHF
1 EUR	1.2030	1.2273
1 GBP	1.5486	1.4782
1 USD	0.9943	0.8929
1 CAD	0.8556	0.8406
100 JPY	0.8308	0.8480
1 AUD	0.8125	0.7960

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées par l'entreprise, telles que les logiciels informatiques, sont portées à l'actif du bilan dans la mesure où elles représentent une valeur de plus de 500 000 francs lors de leur achat ou au terme du projet.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois à cinq ans, voire de vingt ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3 ans

Stocks de matériel

Le matériel acheté et les produits de sécurité finis en stock sont évalués à leur coût d'acquisition ou de fabrication, mais au maximum à la valeur nette du marché. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées en fonction des engagements financiers auxquels la Suva devra probablement faire face envers les assurés et les victimes d'accident. A cet égard, les capitaux de couverture afférents aux rentes courantes à la date de clôture du bilan sont évalués conformément aux bases de calcul édictées par le DFI avec effet au 1.1.2014. Les allocations de renchérissement en cours et futures sont financées selon le système de répartition, conformément à l'art. 90 LAA, et ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions pour accidents non liquidés sont déterminées au moyen de méthodes actuarielles reconnues sur la base des valeurs empiriques des années précédentes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obli-

gation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

Autres réserves à destination spéciale

Sous ce poste sont constituées des corrections de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes décelables en vertu du principe de prudence. En outre, ce poste comprend une réserve pour risques découlant des placements. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires d'un point de vue économique sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Impôts et redevances

Les impôts et redevances sont imputés aux charges de l'exercice durant lequel l'état de fait économique intervient.

Leasing

Les contrats de leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 13.

Cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon

Les cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon ne possèdent pas de personnalité juridique propre et sont subordonnées à la direction unique de la Suva. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois largement autonomes et tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse), qui comporte des prescriptions ad hoc pour l'établissement des comptes.

Les cliniques ne sont pas des sociétés consolidées au sens des Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

Prévoyance en faveur du personnel

En matière de prévoyance professionnelle, nos collaborateurs sont affiliés à la fondation, juridiquement indépendante, constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, qui est financée par les cotisations de l'employeur et du personnel. L'ensemble du personnel est assuré, à l'exception des apprentis dont le salaire n'atteint pas le montant limite prévu par la LPP. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Pour les membres de la Direction, il existe une affiliation à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Transactions avec des parties liées

La Suva n'effectue pas de transactions avec des personnes ou des organisations liées.

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas considérés comme des parties liées.

Dépréciation d'actifs

La valeur des actifs est réexaminée chaque année à la date de clôture du bilan. En cas d'indices de dépréciation, il est procédé au calcul de la valeur réalisable (test de dépréciation). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable ou d'usage, une correction de valeur est effectuée par le biais d'un amortissement dans le compte de résultats.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible
Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes

	2014	2013	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 397 764	1 389 641	0,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) y compris primes de l'assurance par convention	1 835 705	1 834 106	0,1
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 197	19 352	-0,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	163 238	160 273	1,8
Assurance militaire (MV)	17 671	17 530	0,8
Primes nettes	3 433 575	3 420 902	0,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	163 092	159 485	2,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	241 384	240 325	0,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	2 204	2 236	-1,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	18 772	18 432	1,8
Supplément de prime pour frais administratifs	425 452	420 478	1,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	91 032	90 582	0,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	13 751	13 748	0,0
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	311	318	-2,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 189	1 165	2,1
Supplément de prime pour la prévention des accidents	106 283	105 813	0,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	98 270	97 814	0,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	128 575	128 687	-0,1
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	226 845	226 501	0,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	10 674	10 960	-2,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	9 857	10 244	-3,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	173	172	0,6
Supplément pour paiement par tranches	20 704	21 376	-3,1
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 425	1 409	1,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 854	1 848	0,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18	22	-18,2
Intérêts moratoires	3 297	3 279	0,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-3 949	-5 949	-33,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-5 053	-7 735	-34,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-202	-121	66,9
Pertes nettes sur primes	-9 204	-13 805	-33,3
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation	4 206 952	4 184 544	0,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-70 479	-49 986	41,0
Réduction du fonds de compensation	-70 479	-49 986	41,0
Total des primes (montant brut)	4 136 473	4 134 558	0,0

2. Frais d'exploitation

	2014	2013	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel ¹⁾	451 040	444 840	6 200	1,4
Indemnités à des tiers	38 199	36 422	1 777	4,9
Frais de justice et de consultation	15 684	12 227	3 457	28,3
Mobilier, machines et véhicules	4 469	3 930	539	13,7
Charges informatiques	99 394	87 812	11 582	13,2
Frais de locaux	48 987	45 356	3 631	8,0
Frais de bureau et d'administration	36 885	41 926	-5 041	-12,0
Coût du matériel et frais spéciaux	17 339	15 514	1 825	11,8
Corrections de valeur	28 405	36 074	-7 669	-21,3
Autres charges ²⁾	21 723	7 305	14 418	197,4
Total des frais d'exploitation bruts	762 125	731 406	30 719	4,2
Recettes des produits et prestations	-30 265	-31 006	-741	-2,4
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan ³⁾	-180 577	-152 522	28 055	18,4
Total des frais d'exploitation nets	551 283	547 878	3 405	0,6

¹⁾ y compris provision extraordinaire pour l'introduction de nouvelles bases techniques de l'Institution de Prévoyance

²⁾ y compris provision extraordinaire pour le remplacement des applications clés

³⁾ y compris produit résultant de l'inscription à l'actif du bilan d'immobilisations incorporelles conformément aux Swiss GAAP RPC

Répartition des frais d'exploitation sur les branches d'assurance	2014 AAP	2013 AAP	2014 AANP	2013 AANP	2014 AFC	2013 AFC	2014 AAC	2013 AAC	2014 MV	2013 MV	2014 Total	2013 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	164 681	160 236	239 503	238 998	1 192	1 227	16 394	16 333	20 660	20 698	442 430	437 492
Prévention des accidents et maladies professionnels	93 420	94 047	-	-	-	-	-	-	-	-	93 420	94 047
Prévention des accidents non professionnels	-	-	14 245	15 173	-	-	1 188	1 166	-	-	15 433	16 339
Total	258 101	254 283	253 748	254 171	1 192	1 227	17 582	17 499	20 660	20 698	551 283	547 878

Indications concernant l'Institution de Prévoyance (avantage ou engagement économique et charges de prévoyance)	31.12.14 Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	31.12.14 Part économique de l'entreprise	31.12.13 Part économique de l'entreprise	2014 Variation avec effet sur le résultat	2014 Cotisations ajustées à la période	2014 Charges de prévoyance dans frais de personnel	2013 Charges de prévoyance dans frais de personnel
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Plan de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	0	0	0	0	67 517	67 517	60 700

3. Résultat des placements

	2014	2013	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	2 450	1 630	50,3
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	122 135	119 959	1,8
Obligations	364 797	329 290	10,8
Placements immobiliers indirects	50 031	48 142	3,9
Immeubles de placement	191 861	199 933	-4,0
Actions	132 384	151 964	-12,9
Placements alternatifs	184 546	189 025	-2,4
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	7	0	-
Produit courant	1 048 211	1 039 943	0,8
Disponibilités	610	423	44,3
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	621	373	66,4
Obligations	800 624	1 672 900	-52,1
Placements immobiliers indirects	60 893	71 456	-14,8
Immeubles de placement	0	4 666	-100,0
Actions	1 020 820	1 070 229	-4,6
Placements alternatifs	630 110	455 739	38,3
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	4 168 022	5 286 415	-21,2
Gain résultant de l'aliénation	6 681 700	8 562 200	-22,0
Total du produit des placements	7 729 911	9 602 143	-19,5
Disponibilités	-1 082	-1 924	-43,8
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-4 638	-1 466	216,4
Obligations	-651 106	-1 423 261	-54,3
Placements immobiliers indirects	-3 858	-2 745	40,6
Immeubles de placement	-1 049	0	-
Actions	-231 526	-159 579	45,1
Placements alternatifs	-580 665	-417 802	39,0
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-4 680 384	-5 111 069	-8,4
Perte résultant de l'aliénation	-6 154 309	-7 117 845	-13,5
Disponibilités	12 754	-36 875	-134,6
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-1 379	-605	127,8
Obligations	44 936	-291 387	-115,4
Placements immobiliers indirects	-17 874	-8 098	120,7
Immeubles de placement	-46 785	-15 938	193,5
Actions	121 891	-119 256	-202,2
Placements alternatifs	495 462	-442 161	-212,1
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-344 703	145 234	-337,3
Corrections de valeur	264 302	-769 086	-134,4
Total des charges résultant des placements	-5 890 007	-7 886 931	-25,3
Dotation à la provision pour risque découlant des placements	-902 502	-875 892	3,0
Résultat des placements	937 402	839 320	11,7

4. Frais de gestion des placements

	2014	2013	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 181	1 135	4,1
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	5 010	4 741	5,7
Obligations	7 275	7 210	0,9
Placements immobiliers indirects	1 374	1 395	-6,6
Immeubles de placement	15 841	12 963	22,2
Actions	7 228	6 949	5,1
Placements alternatifs	7 404	6 865	7,9
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	866	519	66,6
Total des frais de gestion des placements	46 179	41 777	10,5

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes sont compensés avec les produits.

5. Placements

Catégorie	31.12.13	2014	31.12.14	31.12.13	31.12.14
	Existant	Variation de valeur	Valeur comptable	Existant	Valeur de marché
	1000 CHF	1000 CHF	Existant	Existant	Existant
			1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités ¹⁾	2 011 658	-300 340	1 711 317	2 011 658	1 711 318
Hypothèques	416 832	2 808	419 640	416 832	419 640
Prêts et crédits syndiqués ²⁾	5 338 609	265 647	5 604 256	5 338 609	5 604 256
Obligations en CHF	7 133 304	-83 177	7 050 127	7 235 312	7 577 294
Obligations en monnaies étrangères	4 755 285	288 846	5 044 132	5 134 998	5 508 317
Placement immobiliers indirects	911 778	240 804	1 152 583	1 100 601	1 491 424
Immeubles de placement ³⁾	3 814 990	52 720	3 867 709	4 546 022	4 644 220
Actions suisses	2 032 170	-172 494	1 859 676	3 408 273	3 285 200
Actions étrangères	4 532 476	672 803	5 205 278	6 475 866	7 273 611
Placements alternatifs	6 634 639	426 988	7 061 627	8 100 533	8 922 388
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	217 027	-430 019	-212 993	236 566	-151 532
Total	37 798 767	964 584	38 763 352	44 005 271	46 286 134

¹⁾ Y compris les comptes de trésorerie pour placements, d'une valeur de 2813,8 millions de francs (1151,8 millions en 2013). Certaines parties des comptes de trésorerie servant de garanties collatérales, l'état des disponibilités est inférieur à l'état des comptes de trésorerie.

²⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail

³⁾ Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant total de 81,6 millions de francs.

Valeur d'assurance des immeubles de placement en fin d'année

	2014	2013	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles de placement	4 164 796	3 959 649	5,2

**Instruments financiers dérivés
ouverts (inclus dans les place-
ments)**

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			Total 31.12.13
	31.12.14	31.12.13	Positive 31.12.14	Négative 31.12.14	Total 31.12.14	
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	17 024 118	16 396 854	23 029	-397 473	-374 445	134 512
Total couverture	17 024 118	16 396 854	23 029	-397 473	-374 445	134 512
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 893 357	1 126 642	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 101 057	618 765	22 294	-52 485	-30 191	-2 010
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	2 994 414	1 745 407	22 294	-52 485	-30 191	-2 010
Contrats à terme sur actions (ETD)	771 425	1 662 778	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/ volatilité (ETD)	48 951	0	0	0	0	0
Options sur actions (OTC)	0	7 410	0	0	0	347
Total des dérivés sur actions	820 377	1 670 189	0	0	0	347
Opérations à terme sur devises (OTC)	289 442	13 362	109 273	-76 564	32 709	11 989
Total des opérations à terme sur devises	289 442	13 362	109 273	-76 564	32 709	11 989
Swaps d'indices (OTC)	409 612	322 518	0	0	0	0
Total des swaps d'indices	409 612	322 518	0	0	0	0
Total négoce	4 513 845	3 751 476	131 568	-129 049	2 518	10 327
Total des dérivés	21 537 963	20 148 330	154 596	-526 523	-371 926	144 839
Couverture des dérivés OTC (CSA)			254 575	-6 750	247 825	-118 775
Risque de contrepartie subsistant					-124 101	26 064

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over the counter, OTC), des contrats de garantie (Credit Support Annex, CSA) ont été conclus avec certaines contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants, de sorte que l'exposition nette au risque de crédit relatif à ces contreparties est pratiquement éliminée. A fin 2014, la valeur de -371,9 millions de francs du portefeuille de dérivés (+ 144,8 millions en 2013) était couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de 247,8 millions (118,8 millions en 2013).

Au 31 décembre 2014, la Suva détenait des positions pour un total de 250,0 millions de francs à titre de débiteur («cash taker») sur le marché des opérations de mise en pension (repo). Comme il est d'usage sur le marché

des repo, ces opérations étaient couvertes par des garanties du même montant.

Les autres engagements non inscrits au bilan s'élèvent à 1919,6 millions de francs au 31.12.2014 (1851,3 millions en 2013.) Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 1837,5 millions dans le domaine du private equity (1760,9 millions en 2013) et de 24,0 millions de francs dans celui des hypothèques (8,4 millions)
- prêts à terme avec date de paiement en 2015 pour un montant de 46,1 millions de francs (36,5 millions)
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 12 millions de francs (45,5 millions)

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

6. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis		Logiciels développés		Total immobilisations incorporelles	
	2014 1000 CHF	2013 1000 CHF	2014 1000 CHF	2013 1000 CHF	2014 1000 CHF	2013 1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	50	101	196 693	166 949	196 743	167 050
Coûts d'acquisition						
Etat au 1 ^{er} janvier	4 688	4 688	291 087	238 167	295 775	242 855
Entrées	-	-	70 225	55 446	70 225	55 446
Sorties	-	-	-17 109	-2 526	-17 109	-2 526
Etat au 31 décembre	4 688	4 688	344 203	291 087	348 891	295 775
Corrections de valeur cumulées						
Etat au 1 ^{er} janvier	-4 638	-4 587	-94 394	-71 218	-99 032	-75 805
Amortissements planifiés	-50	-51	-16 372	-25 702	-16 422	-25 753
Sorties	-	-	17 109	2 526	17 109	2 526
Etat au 31 décembre	-4 688	-4 638	-93 657	-94 394	-98 345	-99 032
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	50	250 546	196 693	250 546	196 743

7. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploitation		Immeubles en construction		Aménagements individualisés		Autres immobilisations corporelles		Total des immobilisations corporelles	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	0	0	0	22 012	43 752	43 827	3 096	2 758	46 848	68 597
Coûts d'acquisition										
Etat au 1 ^{er} janvier	398 586	338 268	0	22 012	102 597	94 097	10 424	7 463	511 607	461 840
Entrées	48 560	60 318	356	38 306	12 288	8 500	5 857	2 961	67 061	110 085
Sorties	-	-	-	-60 318	-	-	-	-	-	-60 318
Etat au 31 décembre	447 146	398 586	356	-	114 885	102 597	16 281	10 424	578 668	511 607
Corrections de valeur cumulées										
Etat au 1 ^{er} janvier	-398 586	-338 268	-	-	-58 845	-50 270	-7 328	-4 705	-464 759	-393 243
Amortissements planifiés	-48 560	-60 318	-	-	-8 570	-8 575	-4 062	-2 623	-61 192	-71 516
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	-447 146	-398 586	-	-	-67 415	-58 845	-11 390	-7 328	-525 951	-464 759
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0	356	0	47 470	43 752	4 891	3 096	52 717	46 848

Valeur d'assurance des immobilisations corporelles en fin d'année

	2014	2013	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles d'exploitation	302 880	303 724	-0,3
Autres immobilisations corporelles	161 494	157 991	2,2
Total de la valeur d'assurance	464 374	461 715	0,6

8. Créances

	2014	2013	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	402 801	264 946	52,0
Créances d'impôts anticipés	37 461	32 681	14,6
Gestion externe d'immeubles	29 323	28 942	1,3
Compte séparé AP/MP (CFST)	30 416	30 922	-1,6
Du croire	-21 648	-25 197	-14,1
Autres créances	39 486	25 354	55,7
Total des créances	517 839	357 648	44,8

9. Disponibilités

	2014	2013	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Caisse	406	724	-43,9
Poste	815 539	522 097	56,2
Banques	45 801	33 721	35,8
Total des disponibilités	861 746	556 542	54,8

10. Comptes de régularisation actifs

	2014	2013	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Intérêts courus	210 303	215 700	-2,5
Autres	22 195	23 009	-3,5
Total des comptes de régularisation actifs	232 498	238 709	-2,6

11. Provisions techniques¹⁾

	Provisions pour prestations de courte durée		Provisions pour prestations de longue durée		Provisions pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 574 500	2 547 400	10 879 000	10 799 012	-	-	13 453 500	13 346 412
AANP	5 250 600	5 153 600	11 912 030	11 752 334	-	-	17 162 630	16 905 934
AFC	46 500	48 200	221 224	217 145	2 010	5 062	269 734	270 407
AAC	343 500	324 200	757 214	737 882	27 976	21 953	1 128 690	1 084 035
Total des provisions techniques	8 215 100	8 073 400	23 769 468	23 506 373	29 986	27 015	32 014 554	31 606 788

¹ L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

12. Provisions non techniques

	Provisions pour risques découlant des placements		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2014 1000 CHF	2013 1000 CHF	2014 1000 CHF	2013 1000 CHF	2014 1000 CHF	2013 1000 CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	3 444 749	2 568 857	333 025	318 466	3 777 774	2 887 323
Constitution	902 502	875 892	50 669	37 293	953 171	913 185
Utilisation	0	0	-57 335	-22 735	-57 335	-22 735
Etat au 31 décembre	4 347 251	3 444 749	326 359	333 025	4 673 610	3 777 774

13. Engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires

	2014	2013	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes à rembourser	154 853	251 461	-38,4
Créanciers prestations d'assurance	105 728	82 425	28,3
Créanciers fournisseurs	28 939	40 180	-28,0
Autres créanciers	1 496	1 494	0,1
Créanciers	136 163	124 099	9,7
Total des engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires	291 016	375 560	-22,5

14. Autres engagements à court terme

	2014	2013	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Co-assurance	65 979	61 795	6,8
CFST/placement	38 000	46 000	-17,4
Assurance militaire, compte de fonctionnement	55 785	54 125	3,1
Autres	44 996	40 547	11,0
Total des autres engagements à court terme	204 760	202 467	1,1

15. Comptes de régularisation passifs

	2014	2013	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes anticipées	679 291	571 336	18,9
Autres comptes de régularisation passifs	49 822	43 553	14,4
Total des comptes de régularisation passifs	729 113	614 889	18,6

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, la société de révision Ernst & Young SA a procédé à une vérification, axée sur le risque, des comptes annuels 2014 de la Suva. En outre, la Commission de contrôle des finances a chargé la société de révision de vérifier le montant des suppléments de prime perçus au titre de la prévention des accidents et maladies professionnels ainsi que le montant des primes nettes correspondantes de l'année 2014. Les postes actuariels ont été contrôlés par l'expert mathématicien du Conseil d'administration, le professeur Philippe Maeder.

Conformément à l'art. 728a, al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, la société Ernst & Young SA nous a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil d'administration et de la Direction.

Se fondant sur les rapports de la société Ernst & Young SA relatifs aux contrôles exécutés selon les principes en usage dans la profession et sur celui de l'expert mathématicien concernant la révision actuarielle à laquelle il a procédé, la Commission de contrôle des finances estime que ceux-ci constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels. Selon l'évaluation effectuée par les réviseurs chargés du mandat de la Commission de contrôle des finances, les comptes annuels répondent aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation internes de la Suva.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil d'administration d'approuver les comptes annuels 2014 et d'en donner décharge à la Direction.

Lucerne, le 28 avril 2015

La Commission de contrôle des finances

Le président:
Roman Rogger

Le vice-président:
Urs Masshardt

Les membres:
Judith Bucher
Kurt Gfeller
Markus Notter

La secrétaire:
Barbara Häseli

Décisions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 28 avril 2015 concernant la vérification des comptes de la Suva pour l'exercice 2014.

- 1.** Le rapport de gestion et les comptes annuels 2014 de la Suva sont approuvés.
- 2.** Les versements aux réserves générales prévus à l'art. 111 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents du 20 décembre 1982 sont fixés à 1 % des rentrées de primes à la charge du compte actuariel.
- 3.** Un montant de 902 501 585 francs est alloué à la provision pour risques découlant des placements par le débit du compte des produits financiers.
- 4.** L'excédent de produits de 16 769 742 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 5.** L'excédent de produits de 75 588 070 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 6.** L'excédent de produits de 4 978 822 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

7. L'excédent de produits de 8 494 622 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.

8. Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.

9. Décharge est donnée à la Direction et aux responsables de la tenue des comptes.

Le Conseil d'administration exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis au Conseil fédéral en vue de leur approbation.

Lucerne, le 12 juin 2015

Au nom du Conseil d'administration

Le président: Markus Dürri

Le secrétaire général: Marc Epelbaum

Commentaires sur les comptes annuels 2014

Placements en capitaux

Année de placement 2014

La performance de 7,0 % réalisée sur les placements est largement supérieure à la moyenne des dix dernières années. Pratiquement toutes les catégories d'actifs, en particulier les actions, les obligations, l'immobilier, les hedge funds et le private equity, ont contribué à ce résultat réjouissant. Les placements dans les pays émergents, en or et en matières premières constituent la seule ombre au tableau. La stratégie de placement de la Suva est axée sur le long terme et repose sur une large diversification. Près de la moitié de la fortune est investie en titres à revenu fixe et un peu plus de 20 % en actions, le solde du portefeuille étant réparti sur l'immobilier, l'or et les placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2014 s'est soldé pour la Suva par une performance de 7,0 % (4,7 % en 2013). La valeur de marché des placements (sans les disponibilités de l'actif circulant) au 31.12.2014 s'établit à 46 286,1 millions de francs (44 005,3 millions en 2013).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2014 s'est soldé par un rendement direct de 2,2 % (2,3 % en 2013).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2010	2,4	5,6
2011	2,4	0,2
2012	2,3	8,6
2013	2,3	4,7
2014	2,2	7,0
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	6,8
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	5,2

Le degré de couverture financière au 31.12.2014 s'établit à 134,2 %, ce qui constitue une solide assise financière.

	2014	2013	au 31.12.2014	au 31.12.2013
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres (securities lending)				
Prêt de titres	7 548	10 164	3 923 352	3 731 117

La Suva détient des sûretés pour un montant de 4 052 989 000 francs en nantissement des prêts de titres.

Réserves latentes	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	0	0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	0	0
Obligations	991 351	481 721
Placements immobiliers indirects	338 841	188 823
Immeubles de placement	776 511	731 033
Actions	3 493 856	3 319 493
Placements alternatifs	1 860 761	1 465 894
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	61 461	19 540
Total	7 522 782	6 206 504

Les réserves pour risques découlant des placements s'élèvent au total à 11 870,0 millions de francs. Elles se composent des réserves latentes, d'un montant de 7 522,8 millions de francs, et de la provision pour risques découlant des placements de 4 347,2 millions.

Frais d'exploitation

Suppléments de prime destinés au financement des frais d'exploitation

Les recettes de l'exercice découlant des suppléments de prime au titre des frais administratifs pour l'exploitation de l'assurance se sont établies à 425,5 millions de francs (420,5 millions en 2013). Avec ces fonds, la Suva finance les frais de gestion de l'assurance. Les suppléments de prime non utilisés pour les frais d'exploitation, d'un montant de 8,8 millions de francs (8,3 millions), sont reportés dans le résultat global.

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents professionnels

La Suva a encaissé un montant de 91,3 millions de francs (90,9 millions en 2013) provenant du supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance-accidents des chômeurs. Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ce montant a été versé sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Par ailleurs, la CFST rembourse à la Suva les dépenses résultant de ses fonctions d'organe d'exécution de la sécurité au travail. A ce titre, la Suva a été indemnisée à concurrence d'un montant de 93,4 millions de francs durant l'exercice écoulé (94,0 millions en 2013).

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents non professionnels

En vertu de l'art. 88 LAA, la Suva prélève des suppléments de prime au titre de la sécurité durant les loisirs sur les primes nettes de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour l'exercice 2014, ces suppléments se sont chiffrés à 14,9 millions de francs (14,9 millions en 2013). Conformément à l'art. 100 OPA, 80 % de ces fonds, soit 12,0 millions de francs, ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne pour ses activités de prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, de l'habitat et du sport. La Suva utilise le solde disponible pour ses propres actions et campagnes.

Répartition des frais

Les dépenses globales au titre des frais d'exploitation ont augmenté de 3,4 millions de francs, soit 0,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Elles ont été consacrées à raison de 80,3 % (79,8 % en 2013) à l'exploitation de l'assurance, de 16,9 % (17,2 %) à la prévention des accidents et maladies professionnels et de 2,8 % (3,0 %) à la prévention des accidents non professionnels.

Compte d'exploitation

Assurance contre les accidents professionnels

	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	1 762 257	1 749 891
Pertes sur primes (solde)	-3 949	-5 949
Primes	1 758 308	1 743 942
Produits des intérêts techniques	297 238	343 325
Prestations pour soins et remboursement de frais	-417 357	-390 634
Indemnités journalières	-551 349	-512 780
Rentes et indemnités en capital	-621 319	-614 074
Allocations de renchérissement aux rentiers	-137 360	-143 286
Recettes de recours	35 379	36 047
Prestations d'assurance payées	-1 692 006	-1 624 727
Variation des provisions techniques	-107 088	-212 462
Charges des sinistres	-1 799 094	-1 837 189
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	93 420	94 047
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-91 032	-90 582
Autre résultat technique	2 388	3 465
Frais d'exploitation de l'assurance	-164 681	-160 236
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-93 420	-94 047
Frais d'exploitation	-258 101	-254 283
Versement réglementaire à la réserve générale	-16 918	-16 999
Résultat technique	-16 179	-17 739
Résultat financier	103 427	35 597
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	87 248	17 858
Réduction du fonds de compensation	-70 479	-49 986
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	16 769	-32 128

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance contre les accidents professionnels

Baisse du nombre d'accidents

En 2014, 182 141 accidents et maladies professionnels ont été déclarés auprès de la Suva, soit 1622 cas ou 0,9 % de moins que l'année précédente.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 880 (888 en 2013), celui des rentes de survivants à 125 (192).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels fait apparaître un résultat technique de – 16,2 millions de francs (– 17,7 millions en 2013). Les recettes de primes se sont élevées à 1758,3 millions (1743,9 millions), les produits des intérêts techniques s'établissant quant à eux à 297,2 millions (343,3 millions) et la charge des sinistres à 1799,1 millions (1837,2 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 16,9 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 258,1 millions de francs (254,3 millions) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 91 millions de francs (90,6 millions). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 103,4 millions de francs (35,6 millions en 2013), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 87,2 millions (17,9 millions). Compte tenu de la réduction du fonds de compensation à hauteur de 70,5 millions de francs, il en résulte un excédent de produits de 16,8 millions qui est attribué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 2,6 milliards de francs, soit 1,85 %, pour atteindre 142,8 milliards.

Compte d'exploitation

Assurance contre les accidents non professionnels

	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des assurés, suppléments compris	2 231 126	2 228 958
Pertes sur primes (solde)	-5 053	-7 735
Primes	2 226 073	2 221 223
Produits des intérêts techniques	327 125	377 776
Prestations pour soins et remboursement de frais	-766 800	-715 327
Indemnités journalières	-672 424	-628 712
Rentes et indemnités en capital	-634 642	-632 391
Allocations de renchérissement aux rentiers	-135 617	-140 284
Recettes de recours	136 229	138 855
Prestations d'assurance payées	-2 073 254	-1 977 859
Variation des provisions techniques	-256 696	-326 859
Charges des sinistres	-2 329 950	-2 304 718
Frais d'exploitation de l'assurance	-239 503	-238 998
Prévention des accidents non professionnels	-14 245	-15 173
Frais d'exploitation	-253 748	-254 171
Versement réglementaire à la réserve générale	-22 311	-22 289
Résultat technique	-52 811	17 821
Résultat financier	128 399	3 422
Résultat de l'exercice	75 588	21 243

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance contre les accidents non professionnels

Baisse du nombre d'accidents

En 2014, 261 360 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une diminution de 1661 cas, ou 0,6 %, par rapport à l'exercice précédent.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 718 (778 en 2013), celui des rentes de survivants à 88 (112).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels fait apparaître un résultat technique de -52,8 millions de francs (17,8 millions en 2013). Les recettes de primes se sont élevées à 2226,1 millions (2221,2 millions), les produits des intérêts techniques s'établissant quant à eux à 327,1 millions (377,8 millions) et la charge des sinistres à 2329,9 millions (2304,7 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 22,3 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 253,7 millions de francs (254,2 millions en 2013) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 14,9 millions de francs (14,9 millions). Sur cette somme, 12,0 millions (11,9 millions) ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

Conjugué au résultat financier de 128,4 millions de francs (3,4 millions en 2013), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 75,6 millions (21,2 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 2,6 milliards de francs, soit 1,84 %, pour atteindre 142,1 milliards.

Compte d'exploitation

Assurance facultative des chefs d'entreprise

	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des assurés, suppléments compris	21 592	21 782
Pertes sur primes (solde)	-202	-121
Primes	21 390	21 661
Produits des intérêts techniques	5 646	6 917
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 084	-4 592
Indemnités journalières	-6 413	-6 191
Rentes et indemnités en capital	-11 516	-11 605
Allocations de renchérissement aux rentiers	-888	-905
Recettes de recours	805	821
Prestations d'assurance payées	-23 096	-22 472
Variation des provisions techniques	673	-3 371
Charges des sinistres	-22 423	-25 843
Frais d'exploitation de l'assurance	-1 192	-1 227
Versement réglementaire à la réserve générale	-216	-218
Résultat technique	3 205	1 290
Résultat financier	1 774	1 232
Résultat de l'exercice	4 979	2 522

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance facultative des chefs d'entreprise

Diminution des accidents et des nouvelles rentes

A la fin de l'exercice, 8126 personnes (8208 en 2013) étaient assurées à titre facultatif auprès de la Suva. Elles ont subi 1146 accidents (1233). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative s'est établi à 12 (23), celui des rentes de survivants à 1 (2).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise fait apparaître un résultat technique de 3,2 millions de francs (1,3 million en 2013). Les recettes de primes se sont établies à 21,4 millions (21,7 millions), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 5,6 millions (6,9 millions) et la charge des sinistres à 22,4 millions (25,8 millions). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 0,2 million de francs dans la réserve générale ainsi que les frais d'exploitation de 1,2 million (1,2 million).

Conjugué au résultat financier de 3,2 millions de francs (1,2 million en 2013), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 5,0 millions (2,5 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a diminué de 2,6 millions de francs, soit 0,47 %, à 552,4 millions.

Compte d'exploitation

Assurance-accidents des chômeurs

	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	183 510	180 188
Produits des intérêts techniques	19 653	23 095
Prestations pour soins et remboursement de frais	-51 045	-43 895
Indemnités journalières	-63 426	-55 334
Rentes et indemnités en capital	-30 959	-29 186
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 648	-1 651
Recettes de recours	8 431	11 669
Prestations d'assurance payées	-138 647	-118 397
Variation des provisions techniques	-44 655	-51 695
Charge des sinistres	-183 302	-170 092
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-311	-318
Autre résultat technique	-311	-318
Exploitation de l'assurance	-16 394	-16 333
Prévention des accidents non professionnels	-1 188	-1 166
Frais d'exploitation	-17 582	-17 499
Versement réglementaire à la réserve générale	-1 835	-1 802
Résultat technique	133	13 572
Résultat financier	8 362	6 332
Résultat de l'exercice	8 495	19 904

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance-accidents des chômeurs

Plus d'accidents

Au cours de l'exercice, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 15 274 accidents (14 759 en 2013), ce qui représente une augmentation de 3,4 % d'une année à l'autre. Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 104 (87), celui des rentes de survivants à 5 (9).

Résultat positif

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents des chômeurs fait apparaître un résultat technique de 0,1 million de francs (13,6 millions de francs en 2013). Les recettes de primes, qui peuvent fluctuer fortement selon l'évolution conjoncturelle, se sont élevées à 183,5 millions (180,2 millions), les produits des intérêts techniques s'établissant quant à eux à 19,7 millions (23,1 millions) et la charge des sinistres à 183,3 millions (170,1 millions). Le résultat technique comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 1,8 million de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 17,6 millions de francs (17,5 millions) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 0,3 million (0,3 million). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 8,4 millions de francs (6,3 millions en 2013), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 8,5 millions (19,9 millions), qui a été alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 4,5 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 1,98 % ou 87,4 millions de francs.

Compte d'exploitation

Assurance militaire

	2014	2013
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	17 671	17 530
Prestations pour soins et remboursement de frais	-65 564	-65 684
Indemnités journalières	-26 801	-27 981
Rentes et indemnités en capital	-96 624	-102 467
Recettes de recours	471	437
Prestations d'assurance payées	-188 518	-195 695
Charges des sinistres	-188 518	-195 695
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	191 507	198 863
Autre résultat technique	191 507	198 863
Frais d'exploitation de l'assurance	-20 660	-20 698
Résultat de l'exercice	-	-

Commentaires sur le compte d'exploitation

Assurance militaire

La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Suva le 1^{er} juillet 2005 à la suite de la signature, les 18 et 19 mai 2005, de la convention conclue entre la Confédération suisse, représentée par le chef du Département fédéral de l'intérieur, et la Suva. L'assurance militaire est gérée comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récurrentes, les prestations d'assurance et les dépenses administratives continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire a pour tâche de couvrir l'ensemble des accidents et des maladies survenant lors du service de maintien de la sécurité et de la paix de la Confédération (armée, protection civile, Corps suisse d'aide humanitaire, actions de maintien de la paix et de bons offices de la Confédération et service civil). Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins et indemnités journalières

Les prestations pour soins englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Le nombre des cas s'est accru d'environ 0,4 % en 2014, mais les coûts engendrés ont néanmoins pu être abaissés. Cette évolution positive s'explique notamment par le suivi global dont bénéficient les assurés.

Diminution des paiements de rentes

Le Suva Care Management (SCM), conjugué à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser le nombre des nouvelles rentes d'invalidité. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques.

Frais d'exploitation

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts sont restés stables par rapport à l'exercice précédent. C'est également une conséquence de la gestion rigoureuse des coûts qui, fondée sur des analyses et des rapports ciblés, fait immédiatement apparaître les écarts.

Comparaison sur cinq ans

Bilan	2014	2013	2012	2011	2010
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	40 680,9	39 197,6	37 747,5	35 678,7	33 990,6
Placements	38 763,4	37 798,8	36 037,3	33 941,0	32 582,2
Immobilisations incorporelles	250,5	196,7	167,1	124,8	83,7
Immobilisations corporelles	52,7	46,9	68,6	48,4	31,2
Valeurs immobilisées	39 066,6	38 042,4	36 273,0	34 114,2	32 697,1
Créances	517,8	357,6	333,6	416,7	383,6
Disponibilités	861,8	556,5	916,2	896,8	640,9
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	2,2	2,4	3,1	0,9	2,6
Comptes de régularisation actifs	232,5	238,7	221,6	250,1	266,4
Actif circulant	1 614,3	1 155,2	1 474,5	1 564,5	1 293,5
Réserves générales	1 250,3	1 208,9	1 167,7	1 126,1	1 082,7
Fonds de compensation	1 436,0	1 330,2	1 318,6	1 071,8	949,0
Fonds propres	2 686,3	2 539,1	2 486,3	2 197,9	2 031,7
Provisions pour prestations de courte durée	8 215,1	8 073,4	7 584,8	7 354,2	7 101,5
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	23 799,5	23 533,4	23 427,6	23 135,8	22 438,8
Provisions techniques	32 014,6	31 606,8	31 012,4	30 490,0	29 540,3
Autres provisions à affectation spéciale	4 673,6	3 777,8	2 887,3	1 714,1	991,1
Engagements financiers	81,6	81,0	81,4	70,0	71,5
Fonds étrangers à long terme	36 769,8	35 465,6	33 981,1	32 274,1	30 602,9
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	495,8	578,0	718,9	672,8	711,3
Comptes de régularisation passifs	729,1	614,9	561,2	533,9	644,7
Fonds étrangers à court terme	1 224,9	1 192,9	1 280,1	1 206,7	1 356,0

Compte d'exploitation général	2014	2013	2012	2011	2010
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 207,0	4 184,5	4 162,0	4 361,7	4 313,2
Produits des intérêts techniques	649,7	751,1	746,8	732,5	722,4
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 305,8	-1 220,1	-1 147,0	-1 088,3	-1 068,5
Indemnités journalières	-1 320,4	-1 231,0	-1 265,2	-1 220,9	-1 176,5
Rentes et indemnités en capital	-1 395,1	-1 389,7	-1 376,0	-1 379,5	-1 371,6
Allocations de renchérissement aux rentiers	-275,5	-286,1	-296,7	-307,3	-317,8
Recettes de recours	181,3	187,8	201,5	216,2	229,2
Prestations d'assurance payées	-4 115,5	-3 939,1	-3 883,4	-3 779,8	-3 705,2
Provisions pour prestations de courte durée	-141,7	-488,6	-230,6	-252,7	-865,7
Provisions pour prestations de longue durée	-263,1	-100,9	-287,1	-693,4	9,0
Provisions pour allocations de renchérissement	-3,0	-4,9	-4,7	-3,6	-3,8
Variation des provisions techniques	-407,8	-594,4	-522,4	-949,7	-860,5
Charges des sinistres	-4 523,3	-4 533,5	-4 405,8	-4 729,5	-4 565,7
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	93,4	94,0	95,1	97,6	97,8
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-91,3	-90,9	-90,9	-96,0	-94,7
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	191,5	198,9	197,3	198,2	199,6
Autre résultat technique	193,6	202,0	201,5	199,8	202,7
Frais d'exploitation	-551,3	-547,9	-555,3	-529,9	-522,8
Versement réglementaire à la réserve générale	-41,3	-41,3	-41,5	-43,5	-43,0
Intérêt du prélèvement sur la réserve générale	-	-	-	-	-1,0
Résultat technique	-65,6	14,9	107,7	-8,9	105,8
Résultat des placements	937,4	839,3	926,4	902,1	894,6
Charges des intérêts techniques	-649,7	-751,1	-746,8	-732,5	-722,4
Autres produits financiers	0,4	0,2	-0,9	-0,7	-1,5
Frais de gestion des placements	-46,2	-41,8	-39,5	-37,3	-32,1
Résultat financier	241,9	46,6	139,2	131,6	138,6
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	176,3	61,5	246,9	122,7	244,4
Réduction du fonds de compensation	-70,5	-50,0	-	-	-
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	105,8	11,5	246,9	122,7	244,4

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2014	2013	2012	2011	2010
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Prestations de longue durée AAP	10 879,0	10 799,0	10 665,1	10 554,6	10 257,0
Variation	80,0	133,9	110,5	297,6	102,1
Prestations de longue durée AANP	11 912,0	11 752,3	11 807,5	11 648,5	11 279,5
Variation	159,7	-55,2	159,0	369,0	-168,5
Prestations de longue durée AFC	221,2	217,1	215,1	216,7	211,9
Variation	4,1	2,0	-1,6	4,8	13,8
Prestations de longue durée AAC	757,2	737,9	717,8	698,6	676,6
Variation	19,3	20,1	19,2	22,0	43,6
Total	23 769,4	23 506,3	23 405,5	23 118,4	22 425,0

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2014	2013	2012	2011	2010
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provision	8 215,1	8 073,4	7 584,8	7 354,2	7 101,5
Variation	141,7	488,6	230,6	252,7	865,7

Masse salariale assurée

	2014	2013	2012	2011	2010
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	142 823,0	140 224,2	137 664,2	134 979,3	129 931,9
Variation	2 598,8	2 560,0	2 684,9	5 047,4	1 908,0
Assurance contre les accidents non professionnels	142 076,0	139 509,4	136 955,5	134 217,2	129 222,2
Variation	2 566,6	2 553,9	2 738,3	4 995,0	1 878,3
Assurance-accidents des chômeurs	4 503,0	4 415,6	3 924,3	3 817,2	5 014,6
Variation	87,4	491,3	107,1	-1 197,4	611,2

Evolution du nombre des accidents

	2014	2013	2012	2011	2010
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	182 141	183 763	185 916	188 576	184 787
Variation	-1 622	-2 153	-2 660	3 789	6 905
Assurance contre les accidents non professionnels	261 360	263 021	260 985	261 802	254 603
Variation	-1 661	2 036	-817	7 199	427
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 146	1 233	1 170	1 202	1 238
Variation	-87	63	-32	-36	-51
Assurance-accidents des chômeurs	15 274	14 759	14 000	14 844	18 266
Variation	515	759	-844	-3 422	2 793
Total	459 921	462 776	462 071	466 424	458 894

Evolution des valeurs de marché des placements

	2014	2013	2012	2011	2010
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	1 711,3	2 011,7	2 155,7	1 334,5	1 465,1
Hypothèques	419,6	416,8	409,7	419,2	445,0
Prêts et crédits syndiqués	5 604,3	5 338,6	4 947,6	4 827,5	4 515,0
Obligations en CHF	7 577,3	7 235,3	7 139,8	7 695,9	8 150,1
Obligations en monnaies étrangères	5 508,3	5 135,0	4 406,3	4 096,8	3 526,8
Placements immobiliers indirects	1 491,4	1 100,6	1 195,2	1 254,8	1 308,8
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	4 644,2	4 546,0	4 314,6	4 219,1	3 862,9
Actions suisses	3 285,2	3 408,3	3 752,6	3 624,2	4 019,1
Actions étrangères	7 273,6	6 475,9	5 722,8	4 898,8	5 292,2
Placements alternatifs	8 922,4	8 100,5	7 615,5	5 948,6	5 252,4
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-151,5	236,6	233,7	35,5	637,0
Total des valeurs de marché des placements	46 286,1	44 005,3	41 893,6	38 355,0	38 474,5

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance	2014	2013	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 727	1 661	3,97
Assurance contre les accidents non professionnels	2 210	2 117	4,39
Assurance facultative des chefs d'entreprise	24	23	4,35
Assurance-accidents des chômeurs	147	130	13,08
Assurance militaire	189	196	-3,57
Total des prestations d'assurance¹⁾	4 297	4 127	4,12

Accidents et maladies professionnelles	2014	2013	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents déclarés (AAP, AANP, AFC, AAC)	457 767	460 513	-0,60
Accidents professionnels	179 987	181 500	-0,83
Accidents non professionnels	261 360	263 021	-0,63
Accidents concernant l'AFC ²⁾	1 146	1 233	-7,06
Accidents concernant l'AAC ³⁾	15 274	14 759	3,49
Nombre de maladies professionnelles déclarées	2 154	2 263	-4,82
Total des accidents et des maladies professionnelles déclarés	459 921	462 776	-0,62

Rentés	2014	2013	+/-
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 933	2 091	-7,56
pour invalides	1 714	1 776	-3,49
pour survivants	219	315	-30,48
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 187	4 047	3,46
Rentes d'invalidité versées	73 090	74 004	-1,24
Rentes de survivants versées	17 768	18 396	-3,41

Procédure de recours	2014	2013	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 577	3 388	5,58
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	937	855	9,59
Jugements entièrement en faveur de la Suva	673	654	2,91
Jugements partiellement en faveur de la Suva	77	82	-6,10
Jugements défavorables à la Suva	166	126	31,75
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	916	862	6,26
interjetés par des assurés	149	163	-8,59
interjetés par la Suva	28	28	0
Recours au Tribunal fédéral⁴⁾	177	191	-7,33
Jugements entièrement en faveur de la Suva	140	176	-20,45
Jugements partiellement en faveur de la Suva	23	14	64,29
Jugements défavorables à la Suva	23	20	15,00
Recours jugés par le Tribunal fédéral⁴⁾	186	210	-11,43

¹⁾ Prestations pour soins, remboursements de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

²⁾ Assurance facultative des chefs d'entreprise

³⁾ Assurance-accidents des chômeurs

⁴⁾ Jusqu'en 2006: Tribunal fédéral des assurances

Adresses

Siège

Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
www.suva.ch

Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Tél. 0848 830 830
Fax 0848 830 831

Agences

Suva Aarau

Rain 35
5001 Aarau
Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24
4002 Basel
Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern

Laupenstrasse 11
3001 Bern
Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Suva Chur

Tittwiesenstrasse 25
7001 Chur
Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Suva Delémont

Quai de la Sorne 22
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3
1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3
Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19
1001 Lausanne
Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Linth

Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke
Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36
1951 Sion
Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8
4501 Solothurn
Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen

Unterstrasse 15
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon ZH
Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15
8401 Winterthur
Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1
6002 Luzern
Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7
8022 Zürich
Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de l'agence de votre région

Tél. 0848 820 820
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon

Mutschellenstrasse 2
5454 Bellikon
www.rehabellikon.ch
Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44

Clinique romande de réadaptation

Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
www.crr-suva.ch
Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31

Sécurité au travail

Lucerne

Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern
Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Lausanne

Avenue de la Gare 23
1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 42
Fax 021 310 80 49

Bellinzona

Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Berne

Laupenstrasse 11
3001 Bern
Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

St-Gall

Unterstrasse 15
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Genève

Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3
Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Bellinzona

Piazza del Sole 6
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Suva

Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception graphique: hilda design matters, Zurich
Illustrations: Jonas Kuhn, Zurich
Portraits: Christof Schürpf, Lucerne
Infographique: media-work gmbh, Lucerne

Imprimé sur du papier 100 % recyclé

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- sur papier en langues française, allemande et italienne
- en version condensée en langues française, allemande, italienne et anglaise
- en version électronique sous forme de fichier pdf et de film infographique en langues française, allemande, italienne et anglaise (rapport financier) sur www.suva.ch

Commandes

www.suva.ch/waswo-f
Tél. 041 419 58 51
Fax 041 419 59 17

Référence

1278/102(14).f

Reproduction autorisée avec mention de la source.

© Suva, juin 2015